

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article2213>

Rapport de synthèse du Secrétaire général de l'ONU sur le programme de développement durable pour



Description :

"La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète"

Site de l'Association Adéquations

"La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète"

Soixante-neuvième session . Points 13 a) et 115 de l'ordre du jour :

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/6, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général, aux fins des négociations intergouvernementales, de résumer l'ensemble des contributions qui auraient été reçues au sujet du programme de développement durable pour l'après-2015 et de lui présenter un rapport de synthèse avant la fin de 2014.

Il s'agit d'esquisser ici la marche à suivre pour permettre à chacun de vivre dans la dignité d'ici 15 ans compte tenu de l'expérience acquise ces 20 dernières années en matière de développement et des contributions rassemblées dans le cadre d'une vaste concertation ouverte à tous. On trouvera ci-après un programme de développement durable universel et porteur de changement, reposant sur les droits et centré sur l'être humain et la planète. Les six points clefs proposés doivent structurer et consolider le programme, et garantir qu'il ne trahit ni la façon de voir des États Membres ni leur ambition, et qu'il est applicable au niveau national :

- ▶ **a) dignité :**
en finir avec la pauvreté et lutter contre les inégalités ;
- ▶ **b) êtres humains :**
garantir à tous l'accès à la santé et au savoir et donner toute leur place aux femmes et aux enfants ;
- ▶ **c) prospérité :**
développer une économie forte qui profite à tous et favorise le changement ;
- ▶ **d) planète :**
protéger les écosystèmes dans l'intérêt de toutes les sociétés et des générations futures ;
- ▶ **e) justice :**
favoriser l'édification de sociétés sûres et pacifiques et la mise en place d'institutions solides ;
- ▶ **f) partenariat :**
faire jouer la solidarité mondiale au service du développement durable.

Pour mener à bien un programme de développement durable intégré, il faut disposer de moyens d'action eux aussi intégrés, notamment en ce qui concerne le financement, la technologie et la mobilisation de ressources. Par ailleurs, les promesses ne deviendront pas réalité sans une culture de responsabilité partagée. C'est pourquoi il est proposé d'établir un dispositif d'examen et de suivi des réalisations reposant sur un arsenal statistique étoffé et sur l'exploitation de données nouvelles et non traditionnelles. Il importe en outre que le système des Nations Unies soit à même de relever les défis du nouveau programme. Il est possible de faire accéder chaque être humain à la dignité d'ici 15 ans à condition de faire preuve collectivement de volonté politique et de dégager les ressources nécessaires pour renforcer le système multilatéral et nos nations respectives.

Table des matières

I. Transformer notre monde après 2015 : appel universel à l'action

II. Synthèse

- A. Enseignements tirés de deux décennies d'expérience en matière de développement
- B. Enseignements tirés des débats sur le programme de développement durable pour l'après-2015
- C. Des ambitions partagées pour un avenir commun

III. Délimiter les grandes lignes du nouveau programme

- A. Poser des jalons
- B. Une approche axée sur la transformation
- C. Les six points clefs pour assurer la réalisation des objectifs de développement durable
- D. Intégration des six grands éléments

IV. Mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation du programme d'action

- A. Financer l'avenir
- B. Technologie, science et innovation, les clefs d'un monde viable
- C. Investir dans les moyens de réaliser le développement durable

V. Mettre en oeuvre notre programme : une responsabilité partagée

- A. Mesurer la nouvelle dynamique
- B. Éclairer le chemin : le rôle des données dans le nouveau programme
- C. Apprécier les progrès accomplis : suivi, évaluation et établissement de rapports
- D. Faire en sorte que le système des Nations Unies soit capable d'évoluer

VI. Conclusion : un pacte universel qui nous rassemble tous

« Nous proclamons que les peuples sont au centre du développement durable et, en conséquence, nous oeuvrons en faveur d'un monde juste et équitable pour tous et nous engageons à travailler ensemble en faveur d'une croissance économique durable qui profite à tous, du développement social et de la protection de l'environnement dans l'intérêt de tous. »

Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20),
« L'Avenir que nous voulons »

I. Transformer notre monde après 2015 : appel universel à l'action

1.
L'année 2015 offrira aux dirigeants et aux peuples du monde l'occasion unique d'en finir avec la pauvreté et de construire un monde plus adapté aux besoins des êtres humains et aux impératifs de transformation de l'économie, tout en veillant à protéger l'environnement, à faire régner la paix et à donner effet aux droits de l'homme.

2.
Nous sommes face à un choix historique : Prendrons-nous la voie qui nous permettra de tenir nos promesses ou, au contraire, celle qui nous conduira à l'échec ? À l'heure de la mondialisation de l'économie et de l'hyper technologie,

nous avons la possibilité de décider de mettre fin aux fléaux immémoriaux de l'extrême pauvreté et de la faim plutôt que de continuer à détériorer notre planète et à laisser d'intolérables inégalités créer du ressentiment et semer le désespoir. Notre ambition est de parvenir à un développement durable pour tous.

3. Nous devons passer le flambeau aux jeunes : c'est à eux qu'il reviendra de mettre en oeuvre, jusqu'en 2030, le nouveau programme de développement durable. L'important sera de ne pas faire de laissés-pour-compte en cherchant à protéger la planète. Il nous appartient, aux uns comme aux autres, de nous engager sur la voie d'une prospérité partagée entre tous dans un monde pacifique et résilient, où les droits de l'homme et l'état de droit soient respectés.

4. La transformation est notre maître mot. Le moment est venu de prendre les choses en main et d'agir avec courage. Nous sommes appelés à suivre la voie du changement - celui de nos sociétés, celui des politiques économiques et celui des rapports que nous entretenons avec notre seule et unique planète.

5. Ainsi pourrons-nous mieux répondre aux besoins de notre temps et honorer les promesses intemporelles faites à l'époque de la naissance de l'Organisation des Nations Unies.

6. Il y a 70 ans, en adoptant la Charte des Nations Unies, les nations du monde se sont solennellement engagées dans le préambule « à préserver les générations futures du fléau de la guerre, [...] à proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, [...] à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international, à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ».

7. Fidèle à cette promesse fondatrice, l'Assemblée générale des Nations Unies a souhaité, dans la Déclaration sur le droit au développement de 1986, que soit adoptée une démarche garantissant la participation active de tous au développement et la répartition équitable des avantages qui en découlent.

8. En 70 ans, l'humanité a accompli des progrès spectaculaires. Nous avons réduit la violence et mis en place des institutions mondiales, codifié des principes universels et donné une épaisseur considérable au droit international. Nous avons assisté à des progrès techniques fulgurants, vu des millions et des millions de personnes sortir de la pauvreté et des maladies disparaître, connu l'augmentation de l'espérance de vie, l'effondrement du colonialisme, la naissance de nouvelles nations, la fin de l'apartheid, l'enracinement des pratiques démocratiques et l'émergence d'économies dynamiques dans toutes les régions.

9. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet Planète Terre) tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, une nouvelle voie se dessine pour le bien-être de l'humanité : celle du développement durable. La Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement, qui remontent à l'an 2000 et ont pour particularité de placer la personne humaine au coeur de la problématique du développement, ont donné lieu à une amélioration sans précédent des conditions de vie de nombreux êtres humains partout dans le monde. La mobilisation mondiale en faveur des objectifs du Millénaire a montré que l'action multilatérale pouvait être efficace.

10.

Cela étant, le monde d'aujourd'hui est encore loin de ressembler au monde idéal de la Charte. Tandis que quelques-uns vivent dans l'opulence, la pauvreté endémique, les inégalités criantes, le chômage, la maladie et le dénuement sont le lot de milliards d'autres. Il n'y a jamais eu autant de déplacés depuis la Seconde Guerre mondiale. Les conflits armés, la criminalité, le terrorisme, la persécution, la corruption, l'impunité et le délitement de l'état de droit sont des réalités quotidiennes. Les effets des crises économique, alimentaire et énergétique mondiales continuent de se faire sentir. Ceux des changements climatiques n'en sont qu'à leurs prémices. Ces manquements et échecs sont l'apanage de la modernité, au même titre que les progrès des sciences et techniques et la mobilisation sociale à l'échelle mondiale.

11.

La mondialisation et son cortège de progrès extraordinaires se doublent, à tous les niveaux, de phénomènes de convoitise, de peur, de discrimination et d'exploitation, ainsi que d'injustices et d'une attitude irresponsable à l'égard de l'environnement qui ne sont, les uns et les autres, ni acceptables ni viables.

12.

Nous savons cependant que ces problèmes ne sont ni fortuits ni immaîtrisables. Ils découlent de nos actes ou de la passivité des individus, des institutions publiques, des entreprises privées et de tous autres responsables de la protection des droits de l'homme et du respect de la dignité humaine.

13.

Nous disposons du savoir-faire et des moyens nécessaires pour relever les défis, mais il faut pour cela prendre des initiatives de toute urgence et unir nos forces pour agir.

14.

Universels, les défis qui nous attendent exigent que nous allions plus loin dans une action multilatérale qui repose sur des données factuelles et sur les valeurs, principes et priorités partagés sans lesquels il n'est pas de communauté de destin.

15.

Les engagements pris dans la Charte devraient nous obliger à agir, de même que l'empathie et le sens de notre propre intérêt, et de même également que notre devoir de gardiens de la planète. Les menaces d'aujourd'hui ne connaissent pas de frontières. Territoire national, classe sociale, capacités individuelles, âge, sexe, géographie, appartenance ethnique ou religion, toutes les frontières créées par l'homme sont balayées.

16.

Les relations d'interdépendance qui se sont tissées étant irréversibles, les problèmes de l'un deviennent, progressivement et parfois soudainement, ceux de tous. Si épineux soient-ils, ces problèmes ne se réduisent pas à leur dimension négative : ils offrent aussi l'occasion de mettre sur pied des partenariats et alliances au service de l'amélioration de la condition humaine.

17.

Ce qui s'est passé avec les objectifs du Millénaire pour le développement donne la preuve éclatante que la communauté internationale peut être mobilisée pour s'attaquer à des problèmes complexes. Les gouvernements, la société civile et une grande diversité d'acteurs internationaux ont uni leurs efforts et mené, sur plusieurs fronts, la bataille contre la pauvreté et la maladie. Pour ce faire, ils se sont dotés de méthodes novatrices et ont mis au point des données, des ressources et des outils et techniques éminemment précieux. La transparence s'est améliorée, le multilatéralisme a été renforcé et les politiques publiques ont été davantage axées sur les résultats. Ces politiques de qualité, inspirées par les objectifs du Millénaire pour le développement et dynamisées par l'action collective et la

coopération internationale, ont eu des résultats remarquables. En 20 ans, depuis 1990, l'extrême pauvreté a diminué de moitié dans le monde : 700 millions de personnes en sont sorties. Entre 2000 et 2010, la lutte contre le paludisme et la tuberculose ont évité la mort à 3,3 millions et 22 millions de personnes, respectivement. Grâce à la thérapie antirétrovirale, devenue accessible aux personnes infectées par le VIH, 6,6 millions de vies ont été épargnées depuis 1995. Dans le même temps, la scolarisation des filles dans le primaire, l'accès aux soins de santé infantile et maternelle, et la participation des femmes à la vie politique ont connu une amélioration régulière [1].

18.

Nous devons achever le chantier des objectifs du Millénaire pour le développement et nous servir de l'expérience acquise comme tremplin vers l'avenir que nous voulons, à savoir un monde débarrassé de la pauvreté, construit sur les droits de l'homme et les principes d'égalité et de viabilité. Tel est le monde que vous devons à tout prix léguer à nos enfants. Nous en avons l'obligation.

19. Aride de façonner un programme mondial de développement durable pour l'après-2015, la communauté internationale s'est engagée dans une entreprise sans précédent. Jamais concertation si ouverte et si large n'avait été menée sur autant de questions d'intérêt mondial. En l'espace de deux courtes années, depuis le lancement du processus d'élaboration du programme de développement durable pour l'après-2015 à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tous les États Membres, l'ensemble du système des Nations Unies, les divers spécialistes, un échantillon représentatif de la société civile, le monde des affaires et, surtout, des millions d'habitants du monde entier ont pris part à cette aventure dont dépend notre avenir. C'est déjà là une raison d'espérer. La créativité et la motivation qui se sont fait jour de tous côtés montrent bien que nous sommes capables de nous unir pour innover, de chercher ensemble des solutions et d'oeuvrer au bien commun.

20.

Force est de constater que, puisque nous avons ouvert grand la porte, la légitimité du processus dépendra pour une bonne part de notre capacité de faire passer les principaux messages reçus dans le document final. Ce n'est pas le moment de céder à l'opportunisme politique, ou de se contenter du plus petit dénominateur commun. Si nous voulons être à la hauteur des nouvelles menaces, mais aussi des nouvelles chances qui s'offrent à nous, il faudra beaucoup d'ambition et un plan qui soit véritablement porteur de changement, participatif et adapté aux besoins.

21.

Il faudra notamment lutter contre les changements climatiques. Comme l'a fait observer le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ces changements aggravent les menaces. Ils vont à l'encontre de certaines tendances positives, créent de nouvelles incertitudes et alourdissent le coût des mesures de résilience, faisant ainsi obstacle à la bonne exécution du programme de développement durable.

22.

Notre entreprise ne peut donc pas être conduite comme une affaire ordinaire.

23.

Partout dans le monde, on compte sur l'Organisation des Nations Unies pour relever le défi grâce à un programme de transformation digne de ce nom, qui soit avant tout soucieux de la personne humaine et de la planète, et par ailleurs universel et adaptable à la situation de chaque pays. Des voix se sont élevées pour dire qu'il fallait davantage de démocratie, d'état de droit et d'espace civique, une gouvernance plus efficace et des institutions plus compétentes, de nouveaux partenariats innovants, notamment avec les entreprises responsables et les pouvoirs locaux, une révolution des données, des mécanismes de responsabilisation stricts et le renouvellement des partenariats mondiaux. Beaucoup ont fait observer que la crédibilité du nouveau programme tiendrait aux moyens qui lui seraient alloués.

24.

En 2015, trois réunions internationales de haut niveau sont prévues pour planifier l'ère nouvelle du développement durable. D'abord, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Addis-Abeba en juillet, pourrait donner lieu à la conclusion d'un accord de partenariat mondial. Ensuite, en septembre, le sommet spécial pour le développement durable se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, où le monde adoptera le nouveau programme et un ensemble d'objectifs de développement durable qui, nous l'espérons, marquera un changement de modèle tant pour les peuples que pour la planète. En décembre, Paris accueillera la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les États Membres se sont engagés à adopter à cette occasion un nouvel accord pour s'attaquer à une menace qui pourrait faire obstacle à l'exécution du nouveau programme de développement durable.

25.

C'est le moment ou jamais de prendre les mesures historiques qui protégeront la planète et changeront la vie de ses habitants. J'engage vivement les gouvernements et les peuples du monde entier à prendre leurs responsabilités politiques et morales. Ce qui est en jeu n'est rien moins que la dignité : il faudra donc mobiliser toute notre imagination et tous nos moyens pour être à la hauteur.

II. Synthèse

« Il n'est rien d'utile dans la société humaine qui ne tienne aux chances de développement offertes à l'individu. »

Albert Einstein

A. Enseignements tirés de deux décennies d'expérience en matière de développement

26.

Le dialogue engagé à l'échelle du monde au sujet du programme de développement durable pour l'après-2015 porte sur beaucoup d'éléments nouveaux, dont certains impliquent des changements radicaux. Il s'inscrit néanmoins dans la continuité et prend en considération l'expérience acquise par les acteurs du développement depuis 20 ans, ainsi que les textes visionnaires issus des conférences mondiales des années 90, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet Planète Terre) de 1992, du Sommet du Millénaire de 2000, où ont été arrêtés les objectifs du Millénaire pour le développement, du Sommet mondial de 2005, du Sommet de 2010 consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement et des travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) tenue en 2012

27.

Le processus en cours a été amorcé à Rio de Janeiro en juin 2012, avec l'adoption du Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », qui renferme les enseignements tirés de 20 ans d'expérience dans le domaine du développement et une évaluation approfondie des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme de développement durable et des lacunes qui persistent.

28.

Bien qu'insuffisants et inégaux, les progrès sont remarquables. Il y a 20 ans seulement, près de 40 % des habitants de pays en développement vivaient dans l'extrême pauvreté, qu'il semblait inconcevable d'éradiquer. Étant donné les avancées substantielles et régulières enregistrées, nous savons maintenant que cette ambition est réalisable à

l'horizon d'une génération. Les objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont pour beaucoup dans cette réussite, nous ont appris comment les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile pouvaient collaborer de façon à provoquer un changement aussi spectaculaire.

29.

Depuis une vingtaine d'année, nous voyons progresser sensiblement plusieurs pays parmi les moins avancés. Parallèlement, des pays à revenu intermédiaire ont joué un rôle moteur dans la croissance mondiale. Nombre de leurs citoyens sont sortis de la pauvreté et une classe moyenne de taille appréciable s'est formée. Certains pays ont nettement réduit les inégalités. D'autres ont réussi à mettre en place une couverture de santé universelle. D'autres encore figurent maintenant au nombre des sociétés les plus avancées, notamment sur le plan du numérique. Les salaires ont augmenté, la protection sociale s'est améliorée, les technologies vertes se sont répandues et les normes ont été revues à la hausse en matière d'éducation. Plusieurs pays sont sortis d'un conflit et ont progressé avec constance sur la voie de la reconstruction, de la paix et du développement. Ces exemples de tous ordres montrent que l'on peut dépasser la vulnérabilité et l'exclusion, et laissent entrevoir ce qui sera possible ces prochaines années.

30.

Le monde change de visage sous l'effet de nouvelles tendances démographiques. De 7 milliards d'êtres humains, on devrait passer à 9 milliards d'ici à 2050. Du fait de l'allongement de la vie et de l'amélioration de la santé, cette population est vieillissante. Elle est de plus en plus urbaine : plus de la moitié vit dans des villes et des métropoles. Elle est également mobile, le nombre de migrants internationaux s'élevant à 232 millions - et près d'un milliard si l'on ajoute les migrants internes. Ces évolutions auront des incidences directes sur nos objectifs ; elles sont source de difficultés mais ouvrent néanmoins des perspectives.

31.

Nous voyons bien en quoi les nouvelles technologies peuvent déboucher sur des conceptions plus viables et des pratiques plus rationnelles. La puissance publique peut, nous le savons, accroître considérablement ses recettes en réformant les systèmes d'imposition, en luttant contre la fraude fiscale, en remédiant aux injustices et en combattant la corruption. Il existe une quantité énorme de ressources inexploitées et gaspillées qui pourraient servir au développement durable. Des entreprises tournées vers l'avenir montrent l'exemple en adaptant leur modèle d'activité au développement durable. À ce jour, nous avons à peine effleuré les possibilités offertes par les placements éthiques. Pour peu que des mesures d'incitation, politiques, réglementations et procédures de contrôle judicieuses soient adoptées, des possibilités de développement ne manqueront pas de se présenter. Nous vivons une révolution de l'information qui nous donne à voir plus clairement que jamais la situation dans laquelle nous sommes, indique la direction à suivre et permet de prendre tout le monde en compte. Les initiatives créatives qui se font jour partout dans le monde mettent à l'essai de nouveaux modèles de production et de consommation durables qui pourront ensuite être reproduits. Il est possible, tant au niveau national qu'au niveau international, de réformer la gouvernance pour l'adapter aux réalités du XXI^e siècle. Pour la première fois de son histoire, le monde possède aujourd'hui une société civile véritablement mondialisée, connectée et fortement mobilisée, parfaitement à même de participer au changement, de l'accompagner ou d'en être le moteur. Nous savons pertinemment tout cela.

32.

Nous sommes d'ores et déjà engagés sur la voie de la transformation.

33.

Il est ressorti du débat sur le programme de développement durable pour l'après-2015 qu'il fallait tenir compte des différences de situation entre les pays, ce qui n'avait pas été le cas pour les objectifs du Millénaire. Il est indispensable d'accorder une attention particulière aux plus vulnérables, en particulier les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il convient également d'être attentif aux problèmes que rencontrent les pays à revenu intermédiaire et ceux qui sont en situation

de fragilité et de conflit.

34.

Les États Membres ont souligné que le développement durable devait être axé sur l'être humain et n'exclure personne. Ils ont souligné que les écosystèmes jouaient un rôle de premier plan comme source de revenus, facteur de bien-être économique, social, physique et psychique, et élément du patrimoine culturel, également nommé « Terre nourricière » dans nombre de traditions.

35.

Les États Membres ont aussi insisté sur la nécessité d'améliorer les indicateurs de progrès tels que le produit intérieur brut (PIB) afin que les grandes orientations soient arrêtées en connaissance de cause. Ils ont pris acte de la diversité naturelle et culturelle du monde et convenu que toutes les cultures et les civilisations avaient quelque chose à apporter au développement durable. Enfin, ils ont souhaité que le développement durable suive une logique globale et intégrée, dans le cadre de laquelle l'humanité pourra vivre en harmonie avec les écosystèmes fragiles de la Terre.

B. Enseignements tirés des débats sur le programme de développement durable pour l'après-2015

36.

La communauté internationale a beaucoup avancé dans les préparatifs du programme de développement durable. En juillet 2013, comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale, j'ai présenté mon rapport intitulé « *Une vie de dignité pour tous* » ([A/68/202](#) et Corr.1). J'y ai recommandé que soit élaboré un programme de développement durable universel, intégré et fondé sur les droits de l'homme, qui porte sur la croissance économique, la justice sociale et la sauvegarde de l'environnement et fasse la part belle au lien entre paix, développement et droits de l'homme, un programme qui n'oublie personne. J'ai aussi demandé de la rigueur dans les procédures d'examen et de suivi, une amélioration et une meilleure ventilation des données, et des buts et cibles qui soient mesurables et adaptables. J'ai en outre esquissé des mesures de transformation applicables à tous les pays [\[2\]](#).

37.

De nombreuses voix se sont exprimées durant le débat, d'où sont sorties des propositions de qualité émanant de sources très diverses :

a) Des citoyens du monde entier se sont fait entendre dans le cadre du dispositif de consultation et d'écoute d'une ampleur inédite mis en place par des organisations de la société civile, dans celui des dialogues mondiaux dirigés par le Groupe des Nations Unies pour le développement, intitulés « Un million de voix : le monde que nous voulons » et « Mettre en oeuvre le programme de développement pour l'après-2015 : les opportunités au niveau national et local », et de l'enquête « MY World ». Des millions de personnes, des jeunes notamment, ont pris part à ces échanges grâce aux consultations et enquêtes nationales, thématiques et en ligne qui ont débouché sur l'« Appel mondial de la jeunesse » et le document final de la soixante-cinquième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales. La participation directe et active de parlementaires et de représentants du secteur privé et de la société civile a également été décisive ;

b) Les dirigeants du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 ont appelé de leurs vœux cinq grandes « réorientations transformatrices » :

- i) ne laisser personne de côté ;
- ii) privilégier le développement durable ;

- iii) transformer l'économie de façon à créer de l'emploi et une croissance partagée ;
- iv) instaurer la paix et construire des institutions publiques ouvertes, transparentes et responsables ;
- v) forger un nouveau partenariat mondial ;

c) Les universitaires et les scientifiques réunis au sein du Réseau des solutions pour le développement durable ont recommandé que le programme adopté repose sur des bases scientifiques, soit pragmatique et intègre les indissociables dimensions économique, sociale, environnementale et décisionnelle du développement durable ;

d) Le rôle déterminant du monde des affaires a été mis en évidence dans le rapport du Pacte mondial. En effet, les entreprises sont prêtes à changer leurs pratiques et à participer au mouvement en faisant évoluer les marchés de l'intérieur et en optant pour des modes de production, de consommation et d'investissement viables et moins exclusifs ;

e) Dans leurs rapports, les commissions régionales ont mis en relief le rôle des mesures prises à leur échelon pour faire coïncider les objectifs et orientations arrêtés à l'échelle mondiale avec la situation particulière de chaque pays ;

f) Les données d'expérience et les compétences spécialisées dont dispose le système des Nations Unies ont été prises en compte dans le rapport de l'équipe spéciale chargée d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 et les activités de l'équipe d'appui technique ;

g) Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a donné instructions et conseils aux responsables de haut niveau ;

h) Les membres du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale ont recommandé qu'une voie durable soit choisie en vue d'améliorer le bien-être de l'humanité, d'accroître la justice à l'échelle mondiale, de favoriser l'égalité des sexes et de préserver l'écosphère pour les générations futures.

38.

Tout au long de l'année 2014, les États Membres ont eu des échanges de vues et affermi leurs idées dans le cadre des activités des diverses entités des Nations Unies travaillant sur les questions de développement. Le Conseil économique et social, ses commissions techniques et régionales et ses comités et autres organes, dont les groupes d'experts, ont défini les éléments à intégrer après 2015 au dispositif d'examen et de suivi du programme, et réfléchi aux adaptations à apporter au fonctionnement et aux activités des organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement. Le Forum pour la coopération en matière de développement a offert aux parties prenantes un espace de discussion utile qui leur a permis d'examiner les incidences d'un programme universel cohérent, le partenariat mondial, les modalités à adopter pour rendre plus efficaces les procédures d'examen et de suivi, et les mesures concrètes que les partenaires de coopération issus du monde du Sud pourraient prendre pour s'attaquer aux problèmes communs. Depuis sa session inaugurale tenue en 2013, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a consacré ses travaux au programme de développement durable pour l'après-2015. Les dirigeants s'y sont exprimés en faveur d'une approche cohérente et ont fait observer que le Forum avait vocation à participer aux procédures d'examen et de suivi.

39.

À ce jour, fin 2014, nous notons avec satisfaction que les processus intergouvernementaux établis à la Conférence Rio +20 sont achevés.

40.

Les options pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la

diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement ont été examinées dans le cadre de la série de dialogues structurés sur les technologies organisés par l'Assemblée générale [3].

41.

Le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable a présenté en août 2014 son rapport sur les options possibles pour une stratégie efficace de financement du développement durable [4], qui comprend une corbeille d'une centaine de mesures à l'intention des décideurs, ainsi que des recommandations visant à établir un partenariat mondial englobant les principaux aspects de l'aide, des échanges commerciaux, de la dette, de la fiscalité et de la stabilité des marchés financiers. Il a recommandé que chaque pays adopte sa propre stratégie de financement pour établir un cadre d'action national dans le contexte d'un cadre international réformé. Il a estimé qu'il faudrait recourir à toutes les sources de financement, publiques et privées, nationales et internationales.

42.

L'année 2014 a été jalonnée de réunions fructueuses convoquées par le Président de l'Assemblée générale. Trois manifestations de haut niveau ont été organisées, la première sur la contribution des femmes, de la jeunesse et de la société civile au débat, la deuxième sur les droits de l'homme et l'état de droit, et la troisième sur l'apport de la coopération Nord-Sud, de la coopération Sud-Sud, de la coopération triangulaire et des technologies de l'information et des communications au service du développement. Trois débats thématiques ont eu lieu sur le rôle des partenariats, l'établissement de sociétés stables et pacifiques, et l'eau, l'assainissement et l'énergie durable. Ils ont été suivis d'un dialogue sur l'application du principe de responsabilité, tenu à la fois à l'Assemblée générale et, sous les auspices des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, dans chaque région. En septembre 2014, le Président a convoqué une réunion de haut niveau consacrée à l'examen de l'état d'avancement du programme de développement pour l'après-2015 [5].

43.

Il faut noter que le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable a présenté en juillet 2014 les résultats de ses délibérations qui feront date. Il a invoqué le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et insisté sur l'élimination de la pauvreté, la préservation de l'environnement, la croissance partagée et l'égalité, ainsi que sur la nécessité de mettre l'être humain au cœur du programme de développement durable.

44.

Après plus d'un an de concertation intense, ouverte à tous, le Groupe de travail a formulé 17 objectifs assortis de 169 cibles [6], axés sur l'action, par essence globaux et valables universellement, qui tiennent compte des réalités, capacités et niveaux de développement des différents pays. Il a fixé d'ambitieuses cibles mondiales, dont les pays pourront s'inspirer pour définir les cibles nationales.

45.

Outre qu'ils reprennent les objectifs du Millénaire non encore réalisés, les objectifs de développement durable ouvrent de nouveaux chantiers : inégalités, croissance économique, travail décent, villes et établissements humains, industrialisation, énergie, changements climatiques, modes de consommation et de production viables, paix, justice et institutions. La dimension écologique est disséminée dans l'ensemble du programme. L'objectif relatif aux partenariats mondiaux est là pour permettre la mise en oeuvre des autres objectifs.

46.

Il faudra se doter des dispositifs nécessaires pour faire le point sur la réalisation des objectifs. En ce qui concerne les données, il conviendra d'en améliorer la disponibilité et l'accès, et de produire des données ventilées par sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, situation géographique et autres caractéristiques qui présentent un intérêt pour tel ou tel pays.

47. Dans son récent rapport intitulé « A World That Counts », mon Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable a souhaité que soient comblés les écarts les plus graves en matière de données entre pays développés et pays en développement, entre populations surinformées et populations sous-informées, entre secteur public et secteur privé. Il a souligné qu'il importait de faciliter l'accès à des données de qualité, de corriger les inégalités d'accès à l'information, d'aider ceux qui en ont besoin à mieux comprendre et utiliser les données, de développer l'espace civique et d'intensifier les échanges de données et d'informations. Il a également préconisé de renforcer les moyens des institutions nationales dans le domaine des statistiques et des nouvelles technologies.

C. Des ambitions partagées pour un avenir commun

48.

Un consensus a peu à peu vu le jour au fil des différentes étapes et des contributions sur la nécessité d'adopter un programme universel. L'humanité est partout dans le monde confrontée aux mêmes enjeux ; les problèmes contemporains ne connaissent pas de frontières et la misère et l'exclusion sévissent même dans les pays les plus riches. Qui dit « universalité », dit la nécessité de changer pour tous les pays, de leurs manières propres, mais en vue du bien commun à l'échelle mondiale. L'universalité est le premier attribut des droits de l'homme et de la justice entre les générations. Elle nous oblige à penser en termes de responsabilités partagées pour un avenir commun et exige l'adoption de politiques cohérentes. L'universalité incarne un nouveau partenariat mondial au service du développement durable dans l'esprit de la Charte des Nations Unies.

49.

Les acteurs concernés ont appelé d'une seule voix à l'adoption d'un programme centré sur l'homme et respectueux de la planète pour garantir la dignité humaine, l'égalité, une bonne gestion de l'environnement, des économies saines, le droit de vivre à l'abri du besoin et de la peur et la conclusion d'un nouveau partenariat mondial au service du développement durable. La lutte contre les changements climatiques et la promotion des programmes de développement durable sont les deux faces d'une seule et même médaille. Pour atteindre ces objectifs, tous sont convenus qu'il fallait adopter un programme de développement durable pour l'après 2015 à portée universelle qui, assis sur la science et les données factuelles, et fondé sur les principes des droits de l'homme et de l'état de droit, de l'égalité et de la viabilité, permette de transformer le monde.

50.

Si la nécessité de maintenir le cap pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement a été systématiquement soulignée au fil des contributions, il a aussi été jugé important de combler les principales lacunes observées en rapport au développement durable, notamment en ce qui concerne les aspects multidimensionnels de la pauvreté, la possibilité pour les jeunes de trouver un travail décent, l'offre d'une protection sociale universelle, ainsi que les droits des travailleurs. On a aussi appelé à l'édification, dans un esprit d'ouverture, de villes et d'infrastructures durables, ainsi qu'à la mise en oeuvre d'une industrialisation viable. L'accent a été mis sur la nécessité d'adopter des modes de gouvernance plus efficaces et ouverts, dans le respect des principes de responsabilité et de participation ; de renforcer la liberté d'expression, d'information, et d'association ; de mettre en place des systèmes de justice plus équitables et d'instaurer des sociétés pacifiques en garantissant la sécurité de tous.

51.

Tous ont jugé qu'il était crucial de ne pas faire de laissés-pour-compte, en veillant au respect des principes d'égalité, de non-discrimination, d'équité et d'inclusion à tous les niveaux. Il convient de prêter particulièrement attention aux peuples, groupes de population et pays qui en ont le plus besoin. Le XXI^e siècle sera celui des femmes : nous ne pourrions réaliser pleinement notre potentiel si la moitié de l'humanité est laissée en arrière. Il faut inclure les

pauvres, les enfants, les adolescents, les jeunes et les personnes âgées, ainsi que les chômeurs, les populations rurales, les habitants des taudis, les peuples autochtones, les migrants, les réfugiés et les handicapés, les groupes vulnérables et les minorités, ceux qui sont touchés par les changements climatiques, les habitants des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des petits États insulaires en développement, des pays à revenu intermédiaire, des pays en conflit ou des zones sous occupation et des régions connaissant des urgences médicales ou humanitaires ou touchées par le terrorisme. Il a été demandé que soit mis fin à toutes les formes d'inégalité entre hommes et femmes, de discrimination à caractère sexiste et de violence contre les femmes, les enfants et les jeunes filles et jeunes garçons.

52.

Il est ressorti des débats publics qu'il est urgent de reconnaître le manque de confiance des populations à l'égard des gouvernements et des institutions et de prendre des mesures pour y remédier. Pour instaurer un climat propice à l'édification de sociétés ouvertes et pacifiques, assurer la cohésion sociale et le respect de l'état de droit, il faudra savoir reconstruire les institutions à l'échelle nationale pour que les acquis de la paix ne soient pas compromis.

53.

Tous ont compris qu'il fallait prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques, réduire plus rapidement les émissions de gaz à effet de serre et contenir la hausse de la température moyenne mondiale en deçà des 2 °C selon les principes d'équité entre générations présentes et futures et de responsabilités communes mais différenciées, en tenant compte des capacités de chacun. La nécessité de préserver nos océans, nos ressources marines, nos écosystèmes terrestres et nos forêts a aussi été affirmée de manière unanime.

54.

Tous les participants ont jugé nécessaire d'engager une réelle transformation de nos économies, en adoptant des modes de croissance plus soutenus et durables qui profitent à tous. C'est l'objectif commun que d'assurer l'accès de tous à un travail décent et à la protection sociale, avec des systèmes agricoles robustes et des zones rurales prospères, des villes durables, dans le cadre d'une industrialisation viable dont tous puissent tirer des fruits, reposant sur des infrastructures résilientes et des sources d'énergie durables pour tous. Cette évolution sera aussi l'occasion d'atténuer les changements climatiques. Certains ont aussi insisté pour qu'on entreprenne de réformer le commerce international, que les marchés financiers et les acteurs du monde financier soient soumis à des réglementations efficaces, et que des mesures drastiques soient prises pour lutter contre la corruption, faire obstacle aux flux financiers illicites, combattre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale et recouvrer les avoirs volés ou dissimulés.

55.

Il a été systématiquement souligné que le nouveau programme doit intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux de la situation. Pour ce faire, il faut veiller à la cohérence des politiques adoptées à tous les niveaux, dans le respect des normes en vigueur, réformer les mécanismes de gouvernance en conséquence et conclure un nouveau partenariat mondial au service du développement durable. L'importance de la solidarité, de la coopération, du principe de responsabilités réciproques et de la participation des gouvernements et de tous les acteurs n'a pas manqué d'être relevée.

56.

Tous ont jugé indispensable la mise en place d'un cadre rigoureux de suivi et d'examen à caractère participatif pour rendre les gouvernements, les entreprises et les organisations internationales comptables de leurs résultats devant le peuple et pour veiller à ce qu'aucun mal ne soit fait à la planète, en appelant à une révolution des données pour ménager un accès plus facile à davantage de données mieux ventilées, ainsi que pour fixer des cibles et des objectifs mesurables, en mettant en place un mécanisme participatif d'examen des progrès accomplis à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

III. Délimiter les grandes lignes du nouveau programme

« Venir à bout de la pauvreté n'est pas un acte de charité, c'est affaire de justice. Pas plus que l'esclavage et l'apartheid, la pauvreté n'est naturelle. Elle est le produit de l'homme et peut être surmontée et éradiquée par lui. Parfois, c'est une génération qui peut faire l'histoire. Allez-y ! »

Nelson Mandela

A. Poser des jalons

57.

C'est le monde entier qui s'engage à l'heure actuelle d'un seul élan sur la voie du changement. Depuis le sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement jusqu'au rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable⁵, en passant par Rio +20, une vision remarquablement cohérente a vu le jour.

58.

Comme il n'existe pas de recette miracle pour garantir à l'échelle planétaire la dignité humaine et la viabilité, dont les éléments constitutifs sont complètement interdépendants, et comme le développement durable est un phénomène complexe, on ne peut que se féliciter que le Groupe de travail ouvert ait proposé un ensemble aussi ambitieux de cibles et d'objectifs, remarquable pas en avant de la part de la communauté internationale dans la quête de solutions efficaces face à des enjeux contemporains de plus en plus complexes.

59.

En ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, je salue donc les travaux du Groupe de travail ouvert (voir le tableau 1). Je félicite les dirigeants et tous ceux qui ont participé à son action sans précédent. Je prends note avec satisfaction de la décision de l'Assemblée générale de faire de la proposition du Groupe de travail la base du processus intergouvernemental pour l'après-2015.

60.

Dans les prochains mois, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies négocieront les paramètres définitifs du programme de développement durable pour l'après-2015, qui doit être convaincant et empreint de principes irréfutables, et faire fond sur les résultats des grandes conférences mondiales, y compris le Sommet du Millénaire, le Document final du Sommet de 2005, le Sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les voix des peuples qui ont pu être entendues à la faveur du processus pour l'après-2015. Ce programme devra aussi être pleinement cohérent avec les engagements politiques qui ont été pris et les obligations découlant du droit international. Il devrait inclure des objectifs concrets assortis de cibles mesurables et atteignables et être l'occasion de souligner les liens étroits qui les unissent. Il devrait aussi prévoir des mesures pour aider les pays qui n'ont pas les capacités voulues ou dont les institutions ne sont pas très solides, dans la mesure où il ne faut surtout pas qu'il s'avère être un fardeau trop lourd pour les pays, ce qui serait contraire à sa raison d'être. Le programme doit s'accompagner de promesses de financement sérieuses et d'autres moyens de mise en oeuvre, y compris ceux qui seront décidés lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba en juillet 2015 et à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris en décembre 2015. Il doit aussi être assorti de dispositifs publics efficaces et ouverts à tous les niveaux pour permettre l'établissement de rapports, suivre les progrès accomplis, tirer des enseignements de l'expérience et faire respecter le principe de responsabilités réciproques.

Tableau 1. Objectifs de développement durable

Objectif 1

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Objectif 2

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

Objectif 3

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

Objectif 4

Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 5

Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif 6

Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Objectif 7

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Objectif 8

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9

Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10

Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Objectif 11

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 12

Instaurer des modes de consommation et de production durables

Objectif 13

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions(*)

Objectif 14

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 15

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 16

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Objectif 17

Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

Source : [A/68/970](#) et Corr. 1.

(*) Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale structure intergouvernementale et internationale de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

61.

Pour être un succès, le nouveau programme doit parvenir à inspirer et mobiliser des acteurs de premier plan, de nouveaux partenariats, des groupes clefs et tous les citoyens du monde. À cet effet, il doit refléter les expériences et besoins des peuples pour être compris et accueilli avec enthousiasme. Le passage des objectifs du Millénaire pour le développement à un programme de développement durable plus large doit pouvoir s'opérer sans heurt à l'échelle nationale, et le nouveau programme et les objectifs qui sont énoncés dans son cadre doivent devenir partie intégrante des visions et plans adoptés à l'échelle nationale et régionale.

62.

À cet égard, il faut se souvenir et prendre note du mandat que les États Membres ont confié à l'Assemblée générale à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en déclarant que : « *Les objectifs de développement durable doivent être concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales.* » (Résolution 66/288, annexe, par. 247).

63.

Les États Membres ont décidé de retenir le programme exposé par le Groupe de travail ouvert comme point de départ du processus intergouvernemental pour l'après-2015. Nous avons désormais l'occasion d'arrêter des objectifs et des cibles d'une manière conforme à l'ambition d'un programme de transformation à portée universelle. Je note en particulier la possibilité de maintenir les 17 objectifs et de les réorganiser de manière concise et ciblée pour pouvoir les faire connaître à l'échelle mondiale et assurer leur réalisation à l'échelle nationale.

B. Une approche axée sur la transformation

64.

Je propose un ensemble intégré de six points clefs qui, pris de concert, devraient faciliter les débats des États Membres avant l'ouverture du Sommet extraordinaire sur le développement durable en septembre 2015, et leur permettre de s'accorder sur un programme concis et ambitieux, comme prévu lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

65.

Ces points clefs soulignent l'urgence d'un engagement universel en faveur de différents principes qui, pris ensemble, peuvent déboucher sur un développement durable vraiment universel. Ainsi, dans le cadre du nouveau programme, nous devons :

" Nous engager en faveur d'une approche universelle, en prévoyant des solutions pour tous les pays et tous les groupes de population ;

" Intégrer le principe de viabilité dans toutes les activités, en veillant à leurs retombées économiques, environnementales et sociales ;

" Lutter contre les inégalités dans tous les domaines, en convenant qu'aucun objectif ou cible ne saurait être considéré comme atteint tant qu'il ne l'aura pas été par tous les groupes sociaux et économiques ;

" Veiller à ce que toutes les mesures prises respectent les droits de l'homme et en assurent la promotion, de manière pleinement conforme aux normes internationales ;

" S'attaquer aux facteurs explicatifs des changements climatiques et à leurs conséquences ;

" Fonder notre analyse sur des données et des éléments d'information crédibles ; renforcer les capacités en ce qui concerne les données, en accroître la disponibilité, notamment pour ce qui est des données ventilées, faire en sorte qu'elles soient mieux comprises et encourager les échanges de données ;

" Étendre au maximum notre partenariat mondial concernant les moyens de mise en oeuvre, avec la participation de tous, notamment dans le cadre de coalitions multipartites thématiques ;

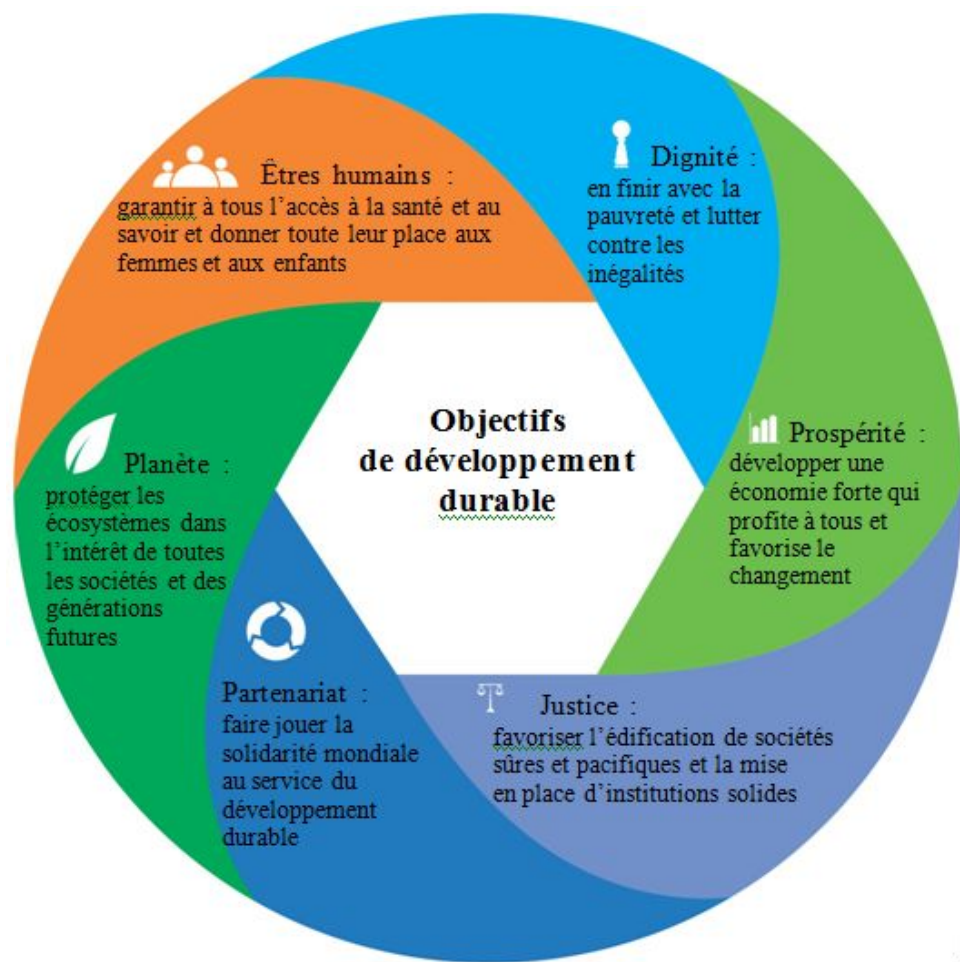
" Ancrer le nouveau pacte dans un engagement renouvelé en faveur de la solidarité internationale, dans le cadre duquel chacun sera appelé à contribuer selon ses moyens.

C. Les six points clefs pour assurer la réalisation des objectifs de développement durable

66.

Les six points clefs ci-après peuvent former l'ossature d'un programme de développement durable qui permette de changer le monde, en renforçant la nature universelle et intégrée, et garantir que l'ambition exprimée par les États Membres telle qu'elle ressort du rapport du Groupe de travail puisse être traduite et concrétisée dans les faits à l'échelle nationale (voir fig. I).

Figure I. Six points clefs pour assurer la réalisation des objectifs de développement durable



Dignité : en finir avec la pauvreté et lutter contre les inégalités

67.

L'élimination de la pauvreté d'ici à 2030 est le principal objectif du programme de développement durable. Nous vivons dans un monde d'abondance porteur d'énormes promesses scientifiques. Et pourtant, pour des centaines et des centaines de millions de personnes de par le globe, c'est aussi une ère de cruelles privations. Le défi majeur de notre époque consiste à combler le fossé entre notre détermination à faire en sorte que tous puissent vivre dans la dignité et la persistance de la pauvreté et l'aggravation des inégalités dans la réalité.

68.

Malgré les progrès importants qui ont été accomplis au cours des dernières années, lutter contre les inégalités entre hommes et femmes et faire respecter les droits des femmes et assurer leur autonomisation reste un problème majeur dans toutes les régions du monde. C'est un fait, aucune société ne peut atteindre son plein potentiel si des groupes de population entiers, en particulier les jeunes, sont exclus du développement et ne peuvent y participer ou y contribuer, ni en tirer parti. D'autres formes d'inégalité subsistent, et dans certains cas s'aggravent. En particulier, les inégalités de revenu sont un des aspects les plus visibles d'un problème plus large et complexe, qui a trait à l'inégalité des chances. C'est un défi universel auquel le monde entier doit s'attaquer. Le programme doit laisser entendre les voix des femmes et faire une place aux vues des jeunes et des minorités, rechercher le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, supprimer les obstacles à la pleine participation des handicapés, des personnes âgées, des adolescents et des jeunes et favoriser l'autonomisation des pauvres. Les migrants, les réfugiés, les déplacés ou les personnes touchées par un conflit ou une occupation ne sauraient être laissés pour compte.

Êtres humains : garantir à tous l'accès à la santé et au savoir et donner toute leur place aux femmes et aux enfants

69.

Comme certains des objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pu être atteints, ce sont des millions de personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui ont été laissés en arrière. Nous devons faire en sorte que les femmes, les jeunes et les enfants aient accès à toute la gamme des services de santé. Il faut adopter une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence contre les femmes et les filles ou de leur exploitation. Les femmes et les filles doivent avoir accès aux services financiers et avoir le droit de posséder des terres et d'autres actifs sur un pied d'égalité avec les hommes. Tous les enfants et les adolescents ont droit à l'éducation et doivent pouvoir apprendre dans des conditions de sécurité. Le développement humain, c'est aussi le respect des droits de l'homme.

70.

Le programme doit aussi être l'occasion de s'attaquer aux questions suivantes : accès universel à une couverture maladie à un coût abordable ; élimination de la malnutrition et de la mortalité maternelle, néo-natale et infantile des suites de maladies évitables ; disponibilité de médicaments essentiels ; santé et droits sexuels et procréatifs des femmes ; couverture vaccinale ; élimination du paludisme et réalisation de la vision d'un avenir sans sida ni tuberculose ; allègement du fardeau que représentent les maladies non transmissibles, notamment les maladies mentales, les lésions du système nerveux et les traumatismes ultérieurs à des accidents de la route ; et promotion de comportements sains, y compris en rapport aux ressources en eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

71.

Aujourd'hui plus que jamais, les 1,8 milliard de jeunes et d'adolescents qui peuplent le monde représentent un moteur de changement dynamique, informé et connecté. Une des clefs du succès du nouveau programme résidera dans sa capacité de tenir compte de leurs besoins, de leurs droits au choix et de leurs voix. Il est essentiel que les jeunes acquièrent des compétences pertinentes et reçoivent une éducation de qualité, de la petite enfance à l'enseignement postprimaire, avec des possibilités de formation tout au long de leur vie, qu'il s'agisse des compétences nécessaires à la vie courante ou de l'enseignement et de la formation professionnels, aussi bien que des sciences, du sport ou de la culture. Les enseignants doivent avoir les moyens de faire leur métier pour préparer les élèves à trouver en toute sûreté leur place sur un marché mondial du travail qui suit les évolutions de la technologie.

Prospérité : développer une économie forte qui profite à tous et favorise le changement

72.

La croissance économique devrait conduire à une prospérité partagée. C'est en fonction du degré auquel elle permet de satisfaire les besoins de la population, de manière durable et équitable, que se mesure la force d'une économie. Nous avons besoin d'une croissance inclusive, fondée sur le travail décent, l'offre de moyens de subsistance durables et la hausse des revenus réels de tous, dont le PIB seul ne saurait être garant et qui se mesure aussi en termes de bien-être humain, de viabilité et d'équité. Ce sera la marque de notre succès économique que de veiller à ce que toutes les personnes, y compris les femmes, les handicapés, les jeunes, les personnes âgées et les migrants, puissent obtenir un emploi décent, bénéficiant d'une protection sociale et aient accès aux services financiers.

73.

L'innovation et les investissements dans des infrastructures, des villes et des établissements humains durables et résilients, dans l'industrialisation, les petites et moyennes entreprises, l'énergie et la technologie peuvent permettre à

la fois de créer des emplois et d'inverser des tendances préjudiciables du point de vue de l'environnement. Il est indispensable de pouvoir compter sur un secteur privé correctement réglementé, responsable et profitable pour créer des emplois, garantir des salaires correspondant au minimum vital, assurer la croissance et financer les programmes publics. Il faudra adopter de nouveaux modes de fonctionnement pour créer de la valeur partagée et poser le socle d'économies durables qui profitent à tous.

74.

Les ressources naturelles dont regorge la planète représentent aussi de formidables possibilités économiques, si leur exploitation ne se traduit pas simplement en croissance du PIB mais en prospérité partagée. Les approches durables en matière d'aménagement du territoire (y compris en ce qui concerne la gestion de l'agriculture et des forêts), d'industrialisation (notamment les capacités de fabrication et de production) et d'accès aux ressources en énergie et en eau et aux services d'assainissement sont des facteurs clefs pour permettre une production et une consommation durables et la création d'emplois, ainsi qu'une croissance durable et équitable. De telles approches permettent de gérer durablement les ressources naturelles en atténuant des changements climatiques.

Planète : protéger les écosystèmes dans l'intérêt de toutes les sociétés et des générations futures

75.

Pour respecter nos limites planétaires, nous devons nous attaquer aux changements climatiques selon le principe de l'équité, mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique et remédier à la désertification et à la surexploitation des terres. Nous devons protéger la faune, préserver les forêts et les montagnes et réduire les risques de catastrophe en misant sur la résilience. Nous devons protéger nos océans, nos mers, nos rivières et l'atmosphère, qui sont notre patrimoine mondial, et faire régner la justice climatique. Nous devons garder à l'esprit l'impératif de viabilité en ce qui concerne l'agriculture, les pêcheries et les systèmes alimentaires ; la gestion des ressources en eau et des déchets et produits chimiques ; le recours à des sources d'énergie renouvelables et plus efficaces ; la nécessité de découpler la croissance économique de la dégradation de l'environnement, la promotion de l'industrialisation et la mise en place d'infrastructures résilientes ; l'adoption de nouveaux modes de consommation et de production ; et la gestion des écosystèmes marins et terrestres et l'exploitation des terres.

76.

C'est le développement durable qui est en jeu puisque le réchauffement du système climatique est désormais indéniable et que les activités humaines en sont la cause principale. Nous devons contenir l'augmentation de la température mondiale en deçà des 2 °C pour éviter que les changements climatiques aient des effets complètement dévastateurs. Les deux grandes sources de dioxyde de carbone, principal moteur des changements climatiques d'origine humaine, sont les utilisations de combustibles fossiles et la déforestation. Une nouvelle hausse des températures aurait probablement des impacts gravissimes, généralisés et irréversibles. Plus nous repoussons l'adoption de modes de production et de consommation durables, plus cher sera le prix à payer pour régler le problème et plus grandes seront les difficultés technologiques. Toutefois, nos efforts d'adaptation peuvent nous permettre de réduire certains risques et de limiter l'impact des changements climatiques. Il est urgent de conclure un réel accord universel sur le climat avant la fin de 2015.

Justice : favoriser l'édification de sociétés sûres et pacifiques et la mise en place d'institutions solides

77.

Pour assurer une gouvernance efficace aux fins du développement durable, il faut que les institutions publiques de tous les pays à tous les niveaux soient ouvertes, participatives et comptables devant le peuple. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales doivent être protégées par les lois et les institutions. Nous devons tous pouvoir vivre dans un monde exempt de peur et de violences, sans discrimination. Nous savons aussi désormais que la démocratie participative et des sociétés libres, sûres et pacifiques constituent à la fois les moteurs et les fruits du développement.

78.

Le développement durable passe nécessairement par l'accès à des systèmes de justice équitable, l'existence d'institutions de gouvernance démocratique comptables, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites et l'offre de garanties concernant la protection de la sécurité des personnes. Il faut faire régner, dans le respect de l'état de droit, un climat qui soit propice à l'engagement réel, en toute liberté, de la société civile et de ceux qui militent pour défendre les voix des femmes, des minorités, des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, des peuples autochtones, des jeunes, des adolescents et des personnes âgées. La liberté de la presse et l'accès à l'information, la liberté d'expression, de réunion et d'association sont des catalyseurs du développement durable. Il faut mettre un terme à la pratique des mariages précoces et forcés d'enfants partout dans le monde. La primauté du droit doit être affirmée avec plus de force à l'échelle nationale et internationale, pour que tous puissent obtenir justice.

79.

Il faut mieux reconstruire et réinsérer les sociétés qui sortent de crises ou de conflits, en tenant compte de la fragilité des États, en venant en aide aux déplacés et en favorisant la résilience des populations et des communautés. Les processus de réconciliation, de consolidation de la paix et d'édification de l'État sont cruciaux pour permettre aux pays de surmonter leur fragilité et de développer des sociétés pleines de cohésion, avec des institutions fortes. Ce sont des investissements cruciaux pour préserver les acquis de développement et éviter de futurs revers.

Partenariat : faire jouer la solidarité mondiale au service du développement durable

80.

Il importe de conclure un nouveau partenariat mondial aux fins du développement durable en faisant fond sur les points d'entente dégagés dans la Déclaration du Millénaire, dans le cadre du processus international de financement du développement lancé à Monterrey en 2002 et du processus de développement durable engagé à Johannesburg en 2002. Ce partenariat doit permettre de mobiliser les moyens voulus pour mettre en oeuvre le programme en instaurant un climat qui y soit propice. Afin de rallier les soutiens nécessaires, il faudra pouvoir compter sur une volonté politique et une action menée sur tous les fronts : à l'échelle nationale et internationale, dans les secteurs public et privé, dans le cadre de la fourniture d'une aide ou du commerce, comme au niveau des réglementations, de la fiscalité et des investissements.

81.

La mise en oeuvre du programme ne sera pas seulement mesurée en termes quantitatifs. C'est aussi d'agir ensemble qu'il est question, en unissant nos forces pour venir à bout du problème. À cet égard, la conclusion de partenariats inclusifs s'avèrera cruciale à tous les niveaux : mondial, régional, national ou local. Nous savons que de tels efforts ont le potentiel de transformer le monde. Les objectifs de développement durable offre une plateforme à partir de laquelle aligner l'action privée et les politiques publiques. Les partenariats sont conclus autour de principes et de valeurs, d'une vision partagée et d'objectifs communs : accorder la priorité à l'homme et à la planète. Tous les acteurs concernés peuvent y prendre part selon le principe de responsabilités réciproques. Il s'agit donc de

partenariats responsables conclus entre secteur public, secteur privé et société civile autour de grands principes.

D. Intégration des six grands éléments

82.

Le programme de développement durable doit reposer sur des solutions économiques, environnementales et sociales intégrées. Sa force réside dans les liens unissant ses différents aspects. Cette intégration offre la base de modèles économiques au service des peuples et de l'environnement ; de solutions environnementales qui contribuent au progrès ; d'approches sociales qui favorisent le dynamisme économique et permettent la préservation et l'utilisation durable du patrimoine environnemental, ainsi que le renforcement des droits de l'homme, de l'égalité et de la viabilité. Pour que les transformations puissent avoir lieu à grande échelle, il faudra s'attaquer à tous les objectifs comme à un tout cohérent et intégré.

83.

Le programme lui-même fait écho au cadre international des droits humains, y compris à certains des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques, ainsi qu'au droit au développement, avec des objectifs spécifiques en faveur des groupes défavorisés. Il faudra mettre au point des indicateurs largement ventilés pour tous ces objectifs et toutes ces cibles.

84.

L'intégration de ces grands éléments est encore renforcée par l'application du principe de l'universalité. En les communiquant à tous les pays et tous les peuples, nous tenons compte de l'interdépendance des questions environnementales, économiques et sociales mais aussi du fait que tous les pays n'ont pas les mêmes besoins et les mêmes moyens.

85.

Enfin, le nouveau cadre est l'occasion d'intégrer le programme plus large des Nations Unies, qui en a bien besoin, d'autant que ses objectifs dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme sont inextricablement liés et interdépendants.

86.

Tout cela aura d'importantes retombées sur la façon dont tous les partenaires rechercheront le développement durable, et exigera l'adoption de nouvelles approches en ce qui concerne la conduite des affaires, la cohérence des politiques, les stratégies retenues et la collaboration. On peut aussi s'attendre à ce qu'en découle une plus grande unité dans l'organisation des travaux au sein des organismes des Nations Unies à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

IV. Mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation du programme d'action

« Il y a assez de tout dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'homme, mais pas assez pour assouvir son avidité »

Mahatma Gandhi

A. Financer l'avenir

87.

Le développement durable est une question complexe qui appelle des mesures d'urgence, lesquelles suscitent d'énormes besoins en matière de financement. La réalisation des objectifs arrêtés ne pourra pas être financée par une source unique. Tous les apports de capitaux doivent être mis au service du développement durable et coordonnés pour une efficacité maximale. Un programme de développement durable intégré nécessite un dispositif de financement également intégré. Les États devront s'employer à mieux coordonner les dispositifs de financement élaborés dans le cadre des deux grands débats sur le développement qui se sont tenus à Monterrey et à Rio. Ils devront également veiller à harmoniser le mécanisme de financement du développement durable et celui de la lutte contre les changements climatiques (voir fig. II).

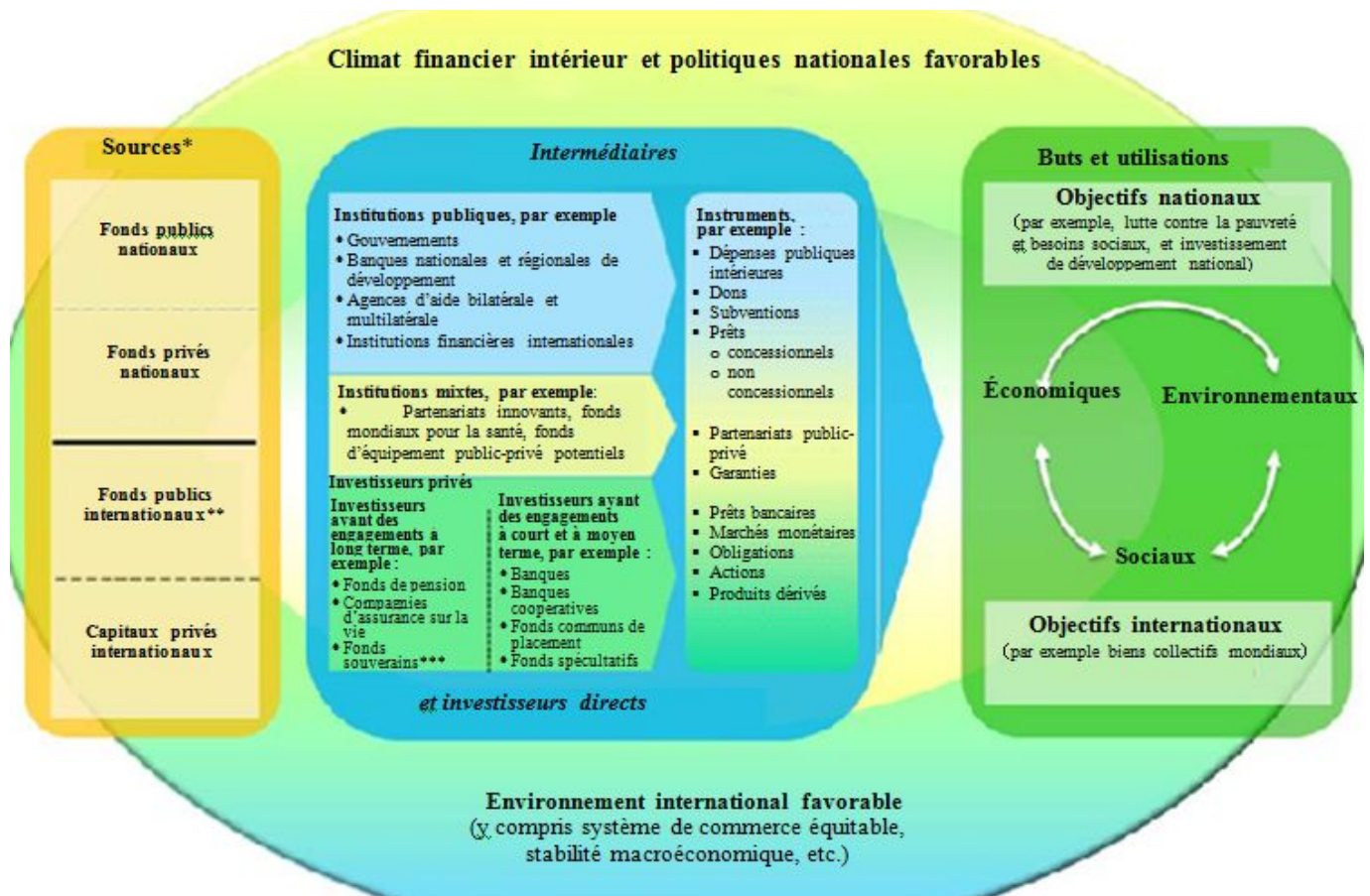
88.

Le débat qui se tient à l'échelle internationale sur le financement du développement durable progresse. Le Groupe de travail ouvert a proposé un certain nombre de cibles concernant les moyens d'exécution du programme. Face à la difficulté de mobiliser de nouvelles ressources, de réaffecter celles qui existent déjà et de créer des conditions propices aux investissements, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable a proposé des solutions faisant intervenir différentes sources de financement : nationales publiques, internationales publiques, internationales privées et mixtes⁵. La création d'organismes de coopération Sud-Sud, tels que la Nouvelle banque de développement (la banque de développement des pays du groupe BRICS) et la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure, ouvre de nouvelles perspectives en matière de financement des projets de développement durable.

89.

Je salue les propositions présentées par le Comité intergouvernemental et j'engage les pays à proposer des objectifs plus ambitieux et plus précis pour faire face aux nouveaux enjeux. À cette fin, dans l'optique de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Addis-Abeba, il incombera aux États Membres d'arrêter un plan d'action ambitieux destiné à financer le développement durable au-delà de 2015.

Figure II. Capitaux de sources internationales et nationales destinés à financer le développement durable



Source : [A/69/315](#).

* La taille des cartouches ne représente pas le volume ou l'importance du financement.

** Des capitaux publics internationaux peuvent également concourir directement à la réalisation d'objectifs internationaux.

*** Les fonds souverains gèrent des fonds publics comme des investissements privés.

90.

Dans tous les pays, il faut que tous les investissements publics bénéficient aux plus pauvres et aux plus vulnérables. L'aide publique au développement et les autres fonds publics d'origine étrangère continueront de jouer un rôle moteur, en particulier dans les pays vulnérables, et devront être utilisés de manière stratégique et de plus en plus largement. Il incombe aux États Membres d'honorer sans délai tous leurs engagements. L'aide publique au développement doit être utilisée à la fois pour financer la réalisation des derniers objectifs du Millénaire pour le développement et pour assurer la transition vers le nouveau programme de développement durable. Dans le débat qui a cours sur la modernisation de l'aide publique au développement, il faut souligner qu'il importe que l'aide soit plus efficace et mieux employée et qu'elle permette de mobiliser d'autres ressources. Ainsi, il faudrait s'intéresser davantage aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux pays vulnérables.

91.

C'est aux pouvoirs publics de chaque pays qu'il incombe au premier chef de lever les fonds publics nécessaires au financement des activités économiques et sociales essentielles, par exemple pour assurer une protection sociale de base ou lutter contre l'exclusion. Le rôle de la législation et des politiques publiques nationales doit être d'affecter en temps voulu des ressources suffisantes à ces projets, et celui des institutions, d'agir dans l'intérêt public. L'action publique doit donc être régie par le respect de l'environnement, la responsabilité sociale, la promotion des droits de l'homme et le respect de l'état de droit, et s'incarner dans des institutions solides. L'action menée au niveau national

doit toutefois être stimulée par un environnement international favorable.

92.

Il faut s'employer d'urgence à mobiliser et réaffecter des milliards de dollars de fonds privés vers le développement durable afin de déclencher les changements nécessaires dans ce domaine et de réaliser les objectifs fixés. Des secteurs clefs, en particulier dans les pays en développement, ont besoin d'investissements à long terme, notamment d'investissements directs étrangers. Il s'agit des secteurs des énergies durables, des infrastructures et des transports, et des technologies de l'information et des communications. Les pouvoirs publics devront à cet égard fixer des orientations précises. Pour attirer les investissements et progresser sur la voie du développement durable, il faudra moderniser les cadres d'examen et de suivi, la réglementation et les mécanismes incitatifs qui rendent ces investissements possibles. Il faudra que les parlements renforcent les mécanismes de contrôle nationaux, tels que les institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

93.

Il faut s'employer plus activement à améliorer l'efficacité de la coopération au service du développement, en veillant à laisser la direction des opérations aux pays, en mettant l'accent sur les résultats, en n'excluant personne des partenariats et en respectant les principes de transparence et de responsabilité.

94.

De même, ce sont des investissements dans des projets précis qui permettront de réduire durablement les émissions polluantes dans l'activité économique, de garantir l'accès à l'énergie, à l'eau et à la nourriture et de rendre l'agriculture, l'industrie, les infrastructures et les transports viables. Par ailleurs, il ne faudra pas oublier que c'est au niveau sous-national que de nombreux investissements seront réalisés en faveur du développement durable et que ce sont les autorités locales qui en prendront l'initiative.

95.

En outre, nous devons nous employer sérieusement et sans délai à corriger les inégalités qui affligent depuis longtemps le système international, au détriment des pays en développement. Il faut mettre en place un système d'échanges commerciaux multilatéraux plus équitable, conclure le Cycle de négociations de Doha et permettre aux pays en développement de bénéficier plus facilement de la technologie, des médicaments et des investissements à long terme. Il faut que les pays émergents et en développement soient mieux représentés au sein des mécanismes financiers et économiques internationaux de prise de décisions, que les systèmes financier et monétaire internationaux soient mieux réglementés et plus stables et que des solutions soient mises en place pour assurer un niveau d'endettement supportable aux pays concernés. Nous devons continuer à corriger les incohérences qui existent entre les différents modes de gouvernance en vigueur, à l'échelle internationale, dans les domaines du commerce, de la finance et des investissements, d'une part, et entre les normes qui régissent le travail, l'environnement, les droits de l'homme, l'égalité et la viabilité, de l'autre.

96.

La troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Addis-Abeba en juillet 2015 et dont les préparatifs sont en cours, suscite de grands espoirs. Ainsi, on attend que des décisions concrètes y soient prises en matière de financement du développement durable et qu'elle prépare le terrain en vue de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Paris en décembre 2015.

97.

J'invite instamment les États Membres à examiner et approuver les recommandations suivantes.

98.

Tous les pays développés doivent atteindre l'objectif qu'ils se sont fixés de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement destinée aux pays en développement et arrêter des délais précis pour honorer les engagements pris en la matière, notamment celui, énoncé dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul, de verser 0,15 % de leur PNB aux pays en développement sans littoral d'ici à 2015. Il importe de veiller à ce que la part de l'aide publique au développement destinée aux pays en développement sans littoral, loin de diminuer, continue de croître, que cette aide soit mieux employée, plus efficace et plus transparente et qu'elle permette de mobiliser d'autres ressources. Il est essentiel que les pays qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés opèrent une transition sans heurt pour pouvoir s'engager dans la voie du développement durable sans interrompre leurs plans, programmes et projets de développement. Il faudrait prévoir des fonds supplémentaires pour aider les pays à se doter des moyens nécessaires pour mettre en oeuvre des réformes fiscales de manière à pouvoir mobiliser davantage de ressources intérieures. Tous les autres engagements internationaux devront être honorés.

99.

Il faudrait que les mesures prises pour moderniser l'aide publique au développement et le financement du développement soient systématiquement examinées, en toute transparence, par le plus grand nombre possible de pays donateurs et bénéficiaires et d'autres parties prenantes.

100.

Le niveau de l'élément de libéralité doit prendre en compte la phase de développement du pays concerné, le contexte, les différents aspects de la pauvreté et le type d'investissement réalisé.

101.

Tous les pays sont invités à adopter leur propre stratégie de financement du développement durable, compte tenu de tous les apports de capitaux dont ils bénéficient, dans le cadre d'une collaboration permanente entre les organismes publics concernés et d'autres parties prenantes. À cette fin, il faut qu'ils examinent et renforcent leurs politiques publiques, leur cadre juridique et institutionnel et la cohérence de leur politique de développement durable. Tous les apports de capitaux, y compris ceux qui sont destinés à financer la lutte contre les changements climatiques, doivent permettre aux pays de prendre en main leur destin en s'appuyant sur leurs propres stratégies et leurs propres systèmes. Pour être efficaces, les stratégies de financement du développement durable doivent être assorties d'une réserve de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier. Les plans d'action nationaux, les budgets annuels et les cadres de dépenses à moyen terme doivent être mis en harmonie avec les stratégies nationales de développement durable.

102.

Les politiques fiscales et macroéconomiques doivent prévoir des mesures de réduction des émissions polluantes et des investissements dans des projets d'adaptation et de résilience. À cet égard, il faudra envisager sérieusement de faire payer les pays responsables d'émissions de gaz carbonique, de quelque manière que ce soit. Il faudra par ailleurs abandonner progressivement les subventions, directes ou indirectes, qui favorisent la production d'énergies fossiles, nocives. Il faudra aussi éliminer les subventions aux exportations agricoles.

103.

Les cadres réglementaires, les mesures incitatives et les indicateurs de risque et de rendement qui déterminent les investissements privés et les modèles de rentabilité, ainsi que les politiques publiques d'achats, doivent prendre en compte les objectifs de développement durable.

104.

Tous les pays doivent envisager d'adopter des politiques qui encouragent les investissements privés responsables dans le développement durable et obligent les entreprises à leur rendre compte de leurs

activités économiques, écologiques et sociales et des mesures qu'elles prennent pour améliorer leur mode de gouvernance, et de réformer la réglementation de manière à ce que les incitations accordées aux investisseurs aillent dans le sens des objectifs de développement durable. Il faudra prévoir des périodes de transition et une assistance technique à cette fin, en particulier pour les petites et moyennes entreprises.

105.

Nous devons veiller à mettre les politiques d'investissement en conformité avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les normes essentielles de l'Organisation internationale du Travail et les règles environnementales en vigueur à l'Organisation des Nations Unies. Dans le cadre de ces politiques, nous devons également déterminer le juste milieu entre les préférences des investisseurs et les besoins des populations des pays dans lesquels ils opèrent.

106.

Il faut prendre des mesures pour stimuler et aider la création d'entreprises et permettre aux petites et moyennes entreprises d'obtenir plus facilement des financements, notamment grâce à des banques de développement et autres intermédiaires financiers.

107.

Les pays doivent s'efforcer de permettre à toute la population de bénéficier de services financiers, abstraction faite des revenus, du sexe, du lieu de résidence, de l'âge et de tout autre critère. En particulier, ils doivent éliminer les obstacles auxquels se heurtent les femmes pour accéder à ces services. À cette fin, il faut qu'ils informent mieux la population sur les questions financières et créent des organismes de protection du consommateur.

108.

Il pourrait être très utile de créer des dispositifs de financement mixte, surtout lorsque le secteur public y trouve un avantage. Il importe toutefois de veiller, le cas échéant, à ce que ces dispositifs soient bien contrôlés de manière à garantir qu'ils contribuent au développement durable. En tout état de cause, ils ne sauraient se substituer à l'État, à qui il incombe de répondre aux besoins sociaux. Il faudra aussi que de telles mesures garantissent un bénéfice équitable au public tout en faisant une place aux questions sociales, à la protection de l'environnement, au travail, aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes. Il faudra en outre, dans un souci de gestion des risques, diversifier les projets et en lancer plusieurs à la fois, de manière à ce que les bénéfices réalisés par les uns compensent les pertes subies par les autres.

109.

Les États Membres sont invités à demander aux institutions financières internationales d'envisager de créer une procédure visant à examiner le rôle, le champ d'action et le mode de fonctionnement des organismes multilatéraux et régionaux de financement du développement, le but étant qu'ils adaptent davantage leur action aux enjeux du développement durable.

110.

Bien qu'il faille honorer les engagements pris, par ailleurs, en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques, il ne faut pas que ces investissements et d'autres entraînent un morcellement de l'action menée en faveur du développement durable, mais, au contraire, qu'ils contribuent à renforcer la cohérence de cette action par la coordination de ses différents volets. Il faudra charger un groupe d'experts techniques d'élaborer un cadre d'action cohérent concernant à la fois le financement de la lutte contre les changements climatiques et l'aide publique au développement, et de le présenter aux États Membres.

111.

La coopération Sud-Sud et les gros efforts de solidarité des pays émergents sont encourageants. La plupart des pays devront s'engager à augmenter le montant de leur contribution au financement public international et se fixer des objectifs et des délais à cette fin. Par ailleurs, il faudra promouvoir l'assistance technique Sud-Sud et le partage des acquis de l'expérience dans le cadre d'instances régionales.

112.

En outre, j'engage vivement les pays à réfléchir à de nouveaux moyens de collecter des fonds destinés à financer le développement durable à grande échelle, en s'inspirant de différentes mesures, fiscales (la taxe sur les transactions financières, la taxe carbone ou la taxe sur les billets d'avion, par exemple) ou non fiscales (les permis d'émission, par exemple).

113.

Nous devons renforcer la coordination des politiques macroéconomiques des grandes puissances économiques, mieux gérer les liquidités à l'échelle mondiale et envisager d'émettre de façon plus systématique des droits de tirage spéciaux pour continuer à prêter assistance aux pays qui en ont besoin, et de prendre des mesures macroéconomiques pour stabiliser la conjoncture.

114.

Nous devons appliquer des réglementations financières complètes et adaptées dans tous les pays, le risque d'une nouvelle crise financière mondiale n'ayant pas été suffisamment réduit. Il faudra toutefois, lors de la conception de ces réglementations, prendre en compte leurs effets sur l'intégration sociale et sur les mesures destinées à stimuler les investissements en faveur du développement durable.

115.

Il y a urgence à lutter contre les mouvements illicites de capitaux. Nous devons appliquer plus rigoureusement la Convention des Nations Unies contre la corruption et prendre des mesures pour surmonter les obstacles à la restitution des biens volés. Les États Membres doivent réfléchir à des mesures régissant l'échange d'information, la coopération judiciaire et la création d'un comité intergouvernemental sur la coopération fiscale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

116.

Employons-nous aussi plus activement à renforcer les dispositifs de réaménagement transparent, méthodique et concerté de la dette souveraine. Dans l'immédiat, invitons les autorités compétentes et autres parties prenantes à engager un dialogue informel sur la dette souveraine tout en poursuivant les débats en cours.

117.

Il faudra redoubler d'efforts pour réduire le coût des transferts de fonds, dans le strict respect des droits des migrants. Je salue l'engagement des pays du Groupe des Vingt à ramener à 5 % le coût moyen des transferts de fonds à l'échelle mondiale.

B. Technologie, science et innovation, les clefs d'un monde viable

118.

Nous vivons une ère d'innovations et de progrès technologiques sans précédent. Les nouvelles technologies ouvrent des perspectives en matière de développement durable. Les applications auxquelles elles peuvent donner lieu, et

leur démocratisation, seront des éléments essentiels du grand projet que nous élaborons pour le monde d'après 2015.

119.

Toutefois, à l'heure actuelle, tout le monde n'a pas accès aux technologies vitales et écologiques, qui sont inégalement réparties tant au sein des pays que d'un pays à l'autre, les laissés-pour-compte étant, pour l'essentiel, les pays pauvres et nombre de pays en développement. Une grande part des fonds publics étant affectée à la défense, il en reste moins pour financer la recherche-développement axée sur la production de biens d'intérêt public. Les fonds publics servent souvent à subventionner la recherche privée, dont les résultats ne bénéficient pas toujours au public, en raison d'accords de licence et de brevets défavorables. Il n'est pas rare, en outre, que l'État subventionne des innovations qui ne contribuent pas à promouvoir des modèles de production et de consommation durables. Par ailleurs, nous avons encore du chemin à parcourir avant que les femmes et les filles aient la place qu'elles devraient avoir, au XXI^e siècle, dans les domaines de la science, de la technologie (y compris des technologies de l'information et des communications), de l'ingénierie et des mathématiques.

120.

Pour que le monde de demain soit viable, nous devons éliminer progressivement la technologie qui ne l'est pas et investir dans l'innovation et la mise au point de techniques non polluantes favorables au développement durable. Nous devons faire en sorte qu'elles soient vendues au juste prix, largement diffusées et équitablement réparties, c'est-à-dire aussi dans les pays en développement.

121.

Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, auront besoin d'aide pour pouvoir faire bénéficier plus largement leurs populations de ces techniques et, à terme, développer l'innovation au niveau national et mettre au point leurs propres applications.

122.

Historiquement, les grands progrès techniques résultent souvent d'initiatives multipartites axées sur la mise au point d'applications. De même, pour réaliser nos objectifs de développement durable, nous devons établir des partenariats techniques axés sur la recherche d'applications avec toutes sortes d'intervenants.

123.

Nous devons définir les modalités de la coopération multipartite et du partage des coûts des activités de recherche-développement, d'expérimentation et de diffusion des nouvelles technologies entre toutes les parties prenantes (secteur public, secteur privé, société civile et organismes philanthropiques, notamment) et prendre en compte les savoirs autochtones. Nous devons commencer à élaborer des initiatives concrètes, visant notamment à tirer parti de la technologie, qui soient prêtes à être lancées dès le début du nouveau programme de développement durable, et définir des objectifs ambitieux en matière de production technique et de mobilisation de ressources. Nous devons également faciliter l'accès de tous, y compris des plus pauvres, à la technologie, tout en veillant à ce que le régime de propriété intellectuelle prévoie des mesures propres à stimuler l'innovation technique que nécessite le développement durable. L'urgence, en particulier, porte sur la mise au point de technologies non polluantes, dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques causés par l'activité humaine.

124.

Un certain nombre d'initiatives sont menées à l'échelle internationale pour accélérer la mise au point, la diffusion et le transfert de technologies adaptées, en particulier de technologies respectueuses de l'environnement. Jusqu'à présent, les objectifs poursuivis ne sont toutefois pas à la hauteur des enjeux.

125.

Compte tenu des recommandations issues des dialogues structurés de l'Assemblée générale, je propose de créer, avec la participation de toutes les parties prenantes, un portail numérique mondial recensant et complétant les initiatives en cours, afin de :

- a) répertorier les mécanismes existants de promotion de la technologie et les besoins et les lacunes en la matière, notamment dans les domaines essentiels au développement durable, à savoir l'agriculture, les villes et la santé ;
- b) renforcer la coopération et la concertation internationale dans ce domaine, en s'attaquant au problème du morcellement et en favorisant les effets de synergie, notamment au sein du système des Nations Unies ; et
- c) promouvoir le travail en réseau, le partage de l'information, le transfert de connaissances et l'assistance technique afin d'accélérer le développement des projets visant à mettre au point des technologies propres.

126.

Dans le même temps, j'invite tous les États Membres à :

- a) finir de toute urgence d'élaborer les accords régissant la création de la banque de technologies proposée et du mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation expressément consacrés aux pays les moins avancés ;
- b) renforcer sensiblement leur coopération dans le cadre de l'échange de technologies, de l'approfondissement des connaissances et du développement des moyens d'innovation, notamment des technologies de l'information et des communications ;
- c) apporter les modifications nécessaires aux schémas directeurs nationaux et internationaux afin de faciliter ces mesures ;
- d) accélérer la mise au point, le transfert et la diffusion de ces technologies et de ces connaissances dans les pays en développement, en faisant bénéficier ces derniers de conditions préférentielles ;
- e) veiller à ce que les régimes de propriété intellectuelle en vigueur dans le monde et les possibilités d'application plus souple des Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) soient parfaitement conformes aux objectifs de développement durable et y contribuent ;
- f) s'engager expressément à réaffecter les fonds publics alloués à la production de technologies dangereuses à la réalisation des objectifs de développement durable ; et
- g) s'attacher à raccourcir la durée du cycle recherche-commercialisation-diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement.

C. Investir dans les moyens de réaliser le développement durable

127.

Pour atteindre les objectifs fixés, les pays devront les inscrire dans leurs plans d'action, politiques publiques, budgets, législations et institutions. Par conséquent, il leur faudra des institutions intégrées qui soient efficaces et des ressources humaines dotées des compétences et des moyens nécessaires pour obtenir des résultats en matière de développement durable. En concertation avec toutes les parties prenantes, les États devront revoir leurs stratégies et politiques nationales afin qu'elles puissent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable tout en restant axées sur les priorités nationales.

128.

Les autorités locales devront également participer activement à la remise à plat de ces stratégies et à leur application au niveau local. Il n'est pas rare que les autorités sous-nationales et locales, notamment les maires, jouent déjà un rôle moteur dans l'action en faveur du développement durable. Toutefois, il leur faudra bien souvent renforcer les

moyens institutionnels et humains dont ils disposent pour pouvoir réaliser ces objectifs et suivre les progrès accomplis. En particulier, il leur faudra se doter de moyens accrus pour évaluer les besoins, collecter les données et définir des mesures à prendre dans tous les secteurs et toutes les institutions.

129. Dans cette optique, les institutions de l'exécutif, le parlement et le système judiciaire auront besoin de moyens pour s'acquitter de leurs fonctions. Les organismes de la société civile devront également se doter des moyens nécessaires pour jouer le rôle essentiel qui est le leur en toute indépendance.

130.

Les pays en développement auront besoin d'aide pour renforcer leurs capacités. Les besoins des pays les moins avancés et des pays sortant d'un conflit seront particulièrement impérieux à cet égard [7]. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies travaille actuellement à revitaliser et améliorer ses activités dans le domaine du développement des capacités. D'ailleurs, non seulement l'Organisation, mais tous les partenaires prenant part à cette action devront revoir leurs ambitions à la hausse dans ce domaine, en particulier à court terme.

131.

Dans le cadre de l'action que nous menons pour renforcer les capacités et établir durablement les nouveaux objectifs de développement durable, le bénévolat peut également se révéler un moyen d'action puissant et polyvalent. Il peut en effet contribuer à mobiliser le public et à faire participer la population à l'élaboration des plans d'action nationaux et à la réalisation des objectifs de développement durable. Des groupes de bénévoles peuvent contribuer à faire connaître les nouveaux objectifs au niveau local en organisant des débats entre les pouvoirs publics et la population afin d'arrêter des mesures concrètes, réalisables à différentes échelles.

132.

Enfin, nous devons aussi faire jouer l'influence des cultures dans la mutation que nous tentons d'opérer. Le monde dans lequel nous vivons est une remarquable mosaïque de cultures, qui reflète la diversité de nos conceptions du développement durable. Il nous faudra encore beaucoup apprendre des différentes cultures qui nous entourent pour pouvoir bâtir le monde que nous nous sommes choisis. Si nous voulons y parvenir, les nouveaux objectifs de développement durable ne pourront pas rester l'apanage des institutions et des États. Il faudra que le peuple les fassent siens. Par conséquent, la culture, dans tous ses aspects, jouera un rôle important dans la réalisation du nouveau programme d'action.

V. Mettre en oeuvre notre programme : une responsabilité partagée

« Le développement passe par l'élimination des principaux obstacles à la liberté : pauvreté et tyrannie, absence de perspectives économiques et misère sociale généralisée, abandon des installations publiques et intolérance et suractivité des régimes autoritaires. »

Amartya Sen

A. Mesurer la nouvelle dynamique

133.

Le développement durable devra s'appuyer sur des économies dynamiques et une croissance partagée pour pouvoir progresser au même rythme que la croissance démographique et l'allongement de la vie, créer des emplois, y

compris rémunérés, et générer des recettes destinées à financer les programmes sociaux. Mais si nous voulons que nos économies soient viables et profitent à tous, nous devons élargir, approfondir et affiner notre compréhension des résultats économiques et des outils de mesure associés.

134.

Nous devons réfléchir aux moyens de tenir compte des modes de production et de consommation durables dans la comptabilité nationale. Ce n'est pas en adoptant des mesures qui n'établissent pas de distinction entre biens sociaux et activités préjudiciables sur les plans social et environnemental, ne font pas de place à l'équité et à la répartition des coûts et bénéfices et font fi des répercussions sur les générations futures que nous avancerons sur la voie d'un avenir durable.

135.

Les États Membres ont reconnu qu'il importait de faire fond sur les initiatives existantes pour mettre au point des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui ne se limitent pas au produit intérieur brut. Il faut donc que l'ONU, les institutions financières internationales, la communauté scientifique et les institutions publiques accordent une attention particulière à la mise au point de nouveaux outils de mesure, lesquels doivent clairement être axés sur le progrès social, le bien-être des personnes, la justice, la sécurité, l'égalité et la viabilité. Ceux qui concernent la pauvreté devraient tenir compte du caractère multidimensionnel de ce phénomène. Par ailleurs, de nouveaux indicateurs mesurant le bien-être subjectif pourraient être utiles à l'élaboration des politiques.

136.

La concrétisation du programme de développement durable nécessite également l'existence de cibles quantifiables et d'indicateurs de résultats rigoureux sur le plan technique. Les États Membres ont fait des progrès considérables à cet égard, en proposant un ensemble de cibles produisant un puissant effet intégrateur et contribuant pour beaucoup à définir la teneur de ce que nous devons atteindre. Toutefois, si nombre d'entre elles sont des cibles à part entière, certaines présentent plutôt un intérêt pour la définition d'indicateurs pour le programme. Certaines d'entre elles sont moins ambitieuses que celles qui ont déjà été convenues, et d'autres s'appliquent plutôt en cas de changement d'orientation.

137.

Il faut maintenant réaliser un examen technique pour veiller à ce que chacune de ces cibles soit exprimée dans des termes précis, mesurables, réalisables et conformes aux normes et conventions des Nations Unies, tout en préservant l'important équilibre politique qu'elle incarne. À cette fin, les experts techniques du système des Nations Unies sont disposés à examiner les cibles, y compris leurs moyens de mise en oeuvre, et à comparer et harmoniser les avancées qu'elles supposent avec les buts, engagements, normes et accords internationaux existants, ce qui permettra de renforcer le cadre général dans lequel s'inscriront les objectifs retenus. Cela contribuera également à rendre plus cohérent le débat sur le financement du développement.

138.

En outre, lorsqu'une cible proposée est exprimée en termes quantifiables mais qu'aucune valeur ne lui a été attribuée, les États Membres souhaiteront peut-être obtenir l'avis du système des Nations Unies, en concertation avec ses partenaires des milieux universitaires et scientifiques, pour lui attribuer une valeur.

139.

Nous devons également établir un ensemble d'indicateurs qui nous permettra, à compter de 2016, de rassembler, de comparer et d'analyser des données fiables, lesquelles devront être ventilées comme il convient. À cette fin, les États Membres peuvent décider de charger le système des Nations Unies d'élaborer un ensemble préliminaire d'indicateurs en concertation avec d'autres experts compétents et par le biais d'un dialogue multipartite.

B. Éclairer le chemin : le rôle des données dans le nouveau programme

140.

Nous voulons parvenir au développement durable en appliquant une démarche fondée sur l'analyse des faits ; il s'agit donc de régler les problèmes complexes qu'un tel choix suppose et de tenir compte de la réalité et des capacités de chaque pays.

141.

Comme l'a indiqué mon Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable dans son rapport, le monde doit acquérir la maîtrise des données, de façon à disposer des outils, des méthodes, des capacités et des informations nécessaires pour mettre en évidence les difficultés liées à la mise en oeuvre du nouveau programme de développement. Le renforcement des capacités statistiques nationales et internationales, l'établissement d'indicateurs rigoureux, la production d'ensembles de données fiables et à jour, le recours à des sources de données nouvelles et non traditionnelles et une ventilation plus large et systématique des données visant à mettre les inégalités en évidence sont autant d'éléments qui s'avéreront essentiels à l'exécution du programme.

142.

Pour toutes ces activités, nous devons nous engager fermement en faveur de la transparence vis-à-vis du public, de l'échange d'informations, du suivi participatif et du libre accès aux données, sans jamais transiger sur la protection du droit au respect de la vie privée. Nous devons également accroître sensiblement l'appui aux pays et aux bureaux nationaux de statistique qui ont cruellement besoin de moyens leur permettant de produire, de recueillir, de ventiler, d'analyser et de partager les données qui sont vitales pour le nouveau programme.

143.

Par conséquent, je recommande la mise en place, sous les auspices de la Commission de statistique de l'ONU, d'un programme d'action global relatif aux données. Il s'agit pour cela de parvenir à un consensus mondial, d'établir des principes et normes applicables aux données, de créer un ensemble de réseaux destinés à promouvoir l'innovation et l'analyse des données, de constituer un flux de financement novateur visant à renforcer les capacités des pays en matière de données et d'établir un partenariat mondial permettant de favoriser l'initiative et la gouvernance dans le domaine des données.

144.

Plus précisément, nous procéderons, en étroite coopération avec des experts au niveau des pays, à une analyse approfondie des données existantes et des lacunes en matière d'information, de façon à déterminer les investissements qui seront nécessaires pour mettre en place un système moderne de suivi de la mise en oeuvre des objectifs de développement durable. Nous favoriserons l'établissement d'un partenariat mondial multipartite pour les données relatives au développement durable aux fins de l'exécution et de la coordination des mesures à prendre pour mettre la révolution des données au service du développement durable, promouvoir des initiatives telles que la tenue de vastes réunions mondiales sur les données relatives au développement durable.

C. Apprécier les progrès accomplis : suivi, évaluation et établissement de rapports

145.

Pour que nos efforts aboutissent, nous devons faire en sorte que le nouveau programme fasse partie du contrat

entre la population, notamment la société civile et les entreprises responsables, et les gouvernements, sur les plans tant national que local. Les parlements doivent être renforcés, pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs mandats constitutionnels de supervision et consolider ainsi la démocratie. Toutes les entreprises doivent payer leurs impôts et respecter les normes relatives au travail, les droits de l'homme et l'environnement. Les acteurs influents de la société civile doivent apporter leur pierre à l'édifice en lançant des initiatives et en menant des actions de sensibilisation, et contribuer ainsi à un avenir viable, équitable et prospère.

146.

Il nous faut maintenant adopter une culture de responsabilité partagée, qui repose sur des normes universellement reconnues, des engagements pris au niveau mondial, des règles et des données factuelles communes, l'action collective et la définition d'indicateurs de progrès. Le nouveau modèle de responsabilité que nous nous employons à mettre en place ne repose ni sur le principe de la conditionnalité ni sur la responsabilité du Nord à l'égard du Sud ou du Sud à l'égard du Nord, mais sur la responsabilité de tous les acteurs - gouvernements, institutions internationales, agents du secteur privé et organisations de la société civile - ainsi que des populations de tous les pays. Ce n'est qu'à ce prix qu'on pourra instaurer un développement axé sur les personnes et soucieux de l'environnement.

147.

Un tel modèle doit obligatoirement reposer sur l'appropriation nationale, une large participation et une transparence totale. Pour être efficace, il doit être conforme au programme de développement pour l'après-2015 et aux nouveaux objectifs correspondants. Pour être rentable, il doit être rationalisé et faire appel aux mécanismes et processus existants. Pour reposer sur l'analyse des faits, il doit faire fond sur la révolution des données et sur les indicateurs et les données qui en découlent. Pour avoir une portée véritablement universelle, il doit s'étendre à tous les acteurs, aussi bien du secteur public que du secteur privé, aux niveaux tant national qu'international. Il doit favoriser l'examen mutuel et l'entraide à l'échelle régionale et mondiale.

148.

Au cours des derniers mois, les participants aux consultations menées au sein de l'ONU ont souligné la nécessité d'instaurer, sur une base volontaire, un mécanisme participatif à plusieurs niveaux piloté par les États et s'appuyant sur des données factuelles afin de suivre les progrès accomplis.

149.

Ainsi, on pourrait lancer un processus d'examen universel reposant sur ces principes, qui débiterait par un examen national qui servirait de base aux examens réalisés à l'échelon régional et mondial. À tous les niveaux, les débats tenus dans le cadre de ces examens devraient être publics, participatifs, largement accessibles et fondés sur des faits, des données, des conclusions scientifiques et des évaluations reposant sur des éléments factuels. Ce processus pourrait comporter les composantes suivantes :

a) Une composante nationale pilotée par les pays eux-mêmes et destinée à assurer l'application du principe de responsabilité : Étant effectué au plus près de la population, l'examen réalisé au niveau national devrait occuper la plus large place dans le processus d'ensemble. Cette composante s'appuierait sur les mécanismes et processus nationaux et locaux existants, et prévoirait la participation de multiples parties prenantes, y compris les administrations nationales et locales, les parlements, la société civile, les milieux scientifiques et universitaires et le monde des affaires. Il s'agirait d'établir des critères de référence, de revoir le cadre de politique nationale, d'évaluer les progrès accomplis, de tirer les enseignements de l'expérience, d'envisager des solutions, d'assurer un suivi et de faire rapport à ce sujet. À cette fin, les progrès réalisés par chaque pays seraient essentiellement consignés dans des rapports dont le format serait harmonisé à l'échelle mondiale, à savoir un rapport gouvernemental, un rapport des parties prenantes nationales, auquel contribueraient les acteurs non gouvernementaux nationaux, et un rapport réunissant les informations et données obtenues des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales ;

b) Une composante régionale d'examen par les pairs, adaptée aux besoins régionaux et sous-régionaux, mise en oeuvre par les mécanismes existants dans le cadre d'un processus multipartite et participatif, et visant à examiner les rapports nationaux, à recenser les tendances régionales, les obstacles, les points communs, les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, à trouver des solutions et à établir des modalités d'entraide : Les examens régionaux tiendraient compte et s'inspireraient de l'expérience et des réalisations de mécanismes tels que les commissions économiques régionales, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, les études de performance environnementale de la Commission économique pour l'Europe et les examens par des pairs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

c) Une composante mondiale de partage des connaissances pour un examen participatif, multipartite et, plus important encore, universel, qui débiterait au moment du lancement du nouveau programme : Cet examen aurait lieu tous les ans sous les auspices du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Elle offrirait aux pays qui le souhaiteraient la possibilité de présenter périodiquement un bilan des progrès qu'ils ont accomplis, aux fins de l'examen des enseignements tirés de la mise en oeuvre du programme dans chaque pays, et serait l'occasion d'analyser les résultats visés tant à court terme qu'à long terme s'agissant de la réalisation des objectifs. Les États Membres devraient envisager de procéder à des examens quinquennaux dans le cadre du Forum politique de haut niveau ;

d) Une composante thématique destinée à évaluer régulièrement les progrès réalisés à l'échelle mondiale en ce qui concerne le cadre de développement durable, l'objectif étant de contribuer à recenser les problèmes et les goulets d'étranglement et de mobiliser les énergies pour y remédier : Tout en pouvant être effectués sous l'égide du Forum politique de haut niveau, ces bilans thématiques s'appuieraient sur les plateformes de coordination et d'examen concernées, autrement dit, les commissions, conseils ou comités techniques ou spécialisés existants qui rassemblent les organismes des Nations Unies et d'autres entités multilatérales, les organes conventionnels compétents, ainsi que les États Membres, les partenaires de la société civile, les milieux scientifiques et universitaires et le secteur privé, qui seraient chargés de suivre et d'accélérer les progrès enregistrés dans chaque domaine thématique. Les partenariats existants pourraient également être rattachés à d'autres plateformes afin de garantir une action efficace et rationnelle et l'application du principe de responsabilité. Afin d'appuyer et de compléter ce mécanisme, et de faire en sorte que les progrès réalisés soient évalués en continu, l'ONU établirait chaque année des rapports thématiques mondiaux regroupant les données disponibles, en plus du rapport mondial sur le développement durable dont la rédaction lui a été demandée par la Conférence Rio +20 ;

e) Une composante destinée à faire le point sur le partenariat mondial pour le développement durable : Il importe également de maintenir à l'étude l'élément essentiel que constitue le partenariat et la mobilisation par celui-ci des moyens nécessaires à la mise en oeuvre des objectifs. Les États Membres devraient profiter des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba, pour réfléchir à la manière dont les structures et les mécanismes existants peuvent aider à examiner et à renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, notamment le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement. Cette composante visera également à examiner les documents issus des différentes conférences consacrées à la situation et aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

150.

La structure actuelle de nos organes intergouvernementaux est de nature à permettre la réalisation de l'examen universel dont il est question plus haut. La création du Forum politique de haut niveau, qui se réunit sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, ainsi que de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, fait partie des importantes innovations institutionnelles qui découlent de la Conférence Rio +20. La réforme du Conseil économique et social représente également un grand pas en avant.

D. Faire en sorte que le système des Nations Unies soit capable d'évoluer

151.

Ce nouveau programme universel de développement durable exige de la communauté internationale qu'elle soit à même d'aider les pays à concrétiser tout un ensemble d'objectifs nouveaux. Quiconque participera à sa mise en oeuvre devra tenir compte de ses nouveaux paramètres et de ses éléments porteurs de changement. L'ONU, qui a pour mission de piloter et d'orienter le programme de développement durable d'ici à 2030, ne fait pas exception.

152.

Pour être à même d'atteindre les objectifs du programme de développement pour l'après-2015, le système des Nations Unies doit être pertinent, novateur, souple, ouvert, coordonné et axé sur les résultats. Il doit s'appuyer sur les normes internationales et les normes universelles relatives aux droits de l'homme, tenir compte des cadres normatifs des Nations Unies dans ses activités opérationnelles et répondre aux besoins particuliers de chaque pays. Il doit offrir des conseils spécialisés à ceux qui en font la demande et être en mesure d'appliquer une démarche intégrée, ses organismes travaillant de manière interdisciplinaire et exploitant leurs compétences respectives de manière à aider plus efficacement les États Membres à faire face aux complexes problèmes multisectoriels qu'ils rencontrent. Il doit forger des partenariats efficaces permettant de tirer parti des connaissances spécialisées, des capacités et des ressources d'acteurs extérieurs. Les organismes des Nations Unies doivent par conséquent avoir des objectifs communs et pouvoir s'appuyer sur une équipe de direction visionnaire et résolue et un corps de fonctionnaires internationaux hautement qualifiés et capables de s'adapter. Il faut aussi qu'il puisse garantir le plus haut degré de responsabilité, de transparence et d'efficacité.

153.

Ainsi, les organismes des Nations Unies sont déterminés à renforcer leur collaboration, de manière à mettre les compétences et les capacités de chacun d'entre eux au service du développement durable. Au niveau national, les équipes de pays des Nations Unies apporteront un appui cohérent aux acteurs nationaux aux fins de la mise en oeuvre des stratégies de développement pour l'après-2015, tout en accélérant l'application des procédures opérationnelles permanentes pour l'initiative « Unis dans l'action », afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement durable. On s'attachera également à utiliser les données et les observations factuelles de manière plus efficace et plus transparente et à renforcer les capacités d'analyse en vue de remédier aux inégalités et de gérer les risques et les vulnérabilités. Le système des Nations Unies continuera d'oeuvrer à l'élaboration de modèles d'activité novateurs et intégrés et à la mise en oeuvre de pratiques opérationnelles modernes, afin d'obtenir des gains d'efficience et d'accroître l'efficacité de son action.

154.

Le système des Nations Unies renforcera les efforts qu'il déploie pour s'assurer les services d'une main-d'oeuvre performante, mobile et diversifiée en vue d'appuyer la mise en oeuvre du nouveau programme de développement durable pour l'après-2015. Il doit être en mesure d'exploiter les compétences et les connaissances spécialisées de ses organismes et de travailler de manière interdisciplinaire afin de traiter plus efficacement les complexes problèmes multisectoriels qui se posent à lui. Le principal point fort du système est son corps de fonctionnaires internationaux, qui est indépendant, hautement qualifié, motivé et capable de répondre aux besoins de la communauté internationale, qui évoluent constamment. Nous nous emploierons à attirer, retenir et déployer un personnel performant capable de s'acquitter de tous les mandats qui lui seront confiés quelle que soit la nature de la structure dans laquelle il opérera.

155.

Pour être mieux à même d'atteindre ses objectifs, le système des Nations Unies devra impérativement recevoir des États Membres un appui plus cohérent, tout particulièrement en matière de gouvernance et de financement. Il sera indispensable de mettre en place un système de financement à long terme qui permette la mise en commun des

ressources et bénéficie aussi bien au développement qu'à l'action humanitaire, et de rapprocher les divers mécanismes de financement des Nations Unies afin de mettre en place un cadre d'action global plutôt que d'agir de façon dispersée.

156.

Dans ce contexte, les États Membres souhaitent peut-être renforcer les mesures prises et lancer des initiatives visant à faire en sorte que le système des Nations Unies soit à même d'atteindre ses objectifs, de façon à appuyer ce nouveau programme de transformation et à assurer la coordination et la cohérence des activités menées par les acteurs du développement au niveau des pays.

VI. Conclusion : un pacte universel qui nous rassemble tous

« Si les bonnes décisions sont prises et suivies, nous pourrions voir les prémices d'un avenir meilleur en 2015. »

Malala Yousafzai

157.

Le monde d'aujourd'hui est un monde en difficulté, en proie à l'agitation et à l'instabilité et marqué par nombre de douloureux bouleversements politiques. L'érosion des valeurs communes, les changements climatiques, les inégalités croissantes, les pressions migratoires et les pandémies qui ne connaissent pas de frontières sont autant d'éléments qui pèsent lourdement sur nos sociétés. Qui plus est, la solidité des institutions nationales et internationales est actuellement mise à rude épreuve. Vu la nature et l'ampleur de ces redoutables problèmes, l'inaction et le statu quo sont hors de question. Si la communauté mondiale ne prend pas les rênes de l'action menée à l'échelle nationale et internationale en faveur des peuples du monde, la fragmentation, l'impunité et les conflits risquent de se renforcer, mettant en danger la planète elle-même et compromettant l'avènement d'un avenir placé sous le signe de la paix, du développement durable et du respect des droits de l'homme. En d'autres termes, notre génération a pour mission de transformer les sociétés dans lesquelles nous vivons.

158.

En conséquence, l'année 2015 doit être marquée par une action d'envergure mondiale. Au cours de cette seule année, nous avons la possibilité et la responsabilité sans équivoque de faire du développement durable une réalité, de restructurer le système financier mondial en fonction de nos besoins et de relever enfin le défi pressant des changements climatiques dus à l'activité humaine. Jamais le monde n'a eu autant d'activités complexes à mener en une seule année. Il s'agit d'une occasion qui ne se représentera pas pour notre génération.

159.

Nous devons commencer à avancer résolument sur la voie d'un avenir durable où chacun puisse vivre dans la dignité. Notre objectif est la transformation. Nous devons transformer nos économies, notre environnement et nos sociétés. Nous devons abandonner nos vieilles mentalités, nos comportements dépassés et nos habitudes destructrices. Nous devons adhérer aux concepts essentiels et interdépendants que sont la dignité, la population, la prospérité, la planète, la justice et le partenariat. Nous devons renforcer la cohésion sociale et aspirer à la paix et à la stabilité internationales. Nous devons également privilégier, au niveau international, les solutions qui tiennent compte de l'intérêt national de chaque État Membre.

160.

Cet avenir est à notre portée à condition que nous oeuvrions de concert à mobiliser la volonté politique et les ressources voulues pour renforcer nos nations et le système multilatéral. Si nous décidons d'unir nos forces, nous

sommes capables de relever ces défis. Si les États Membres mobilisent les énergies en faveur du développement durable, aux niveaux national et international, l'ONU, respectant les buts et principes énoncés dans sa charte, aura fait la preuve de son utilité en tant que principal organe universel.

161.

La tâche qu'il nous faut maintenant accomplir est à la fois redoutable et stimulante. Nous sommes à l'aube de l'année la plus importante en matière de développement depuis la création de l'ONU elle-même. Nous devons donner un sens à la promesse que l'Organisation a faite de proclamer à nouveau sa foi dans la dignité et la valeur de la personne humaine et de mettre le monde sur la voie d'un avenir durable. Cet extraordinaire processus et l'impulsion sans précédent dont il fait l'objet nous donnent l'occasion historique et le devoir de prendre sans tarder des mesures audacieuses et décisives pour veiller à ce que chacun puisse vivre dans la dignité et que personne ne soit laissé pour compte.

[1] Voir *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2014*.

[2] Voir [A/68/202](#) et Corr.1, sect. III.A

[3] Voir [A/69/554](#).

[4] Voir [A/69/315](#).

[5] Voir [A/68/970](#) et Corr.1, annexe.

[6] Ibid., par. 18.

[7] Voir l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ([A/67/93-E/2012/79](#), pour le plus récent).